

ÉTAT DES LIEUX 2023 : DROIT À LA MOBILITÉ,
À LA SÉCURITÉ ET AU LOGEMENT

Réalités *plurielles* des Estriennes

POUR UN DÉVELOPPEMENT
AVEC ET POUR TOUTES
LES FEMMES!



ConcertAction
FEMMES ESTRIE

CRÉDITS

Recherche et rédaction

Marie-Danielle Larocque, CAFE

Collaboration

Karen Poulin

Révision linguistique

Jade Préfontaine

Mise en page et graphisme

Dolorès Lemoyne

Droits de reproduction

© CAFE, 2023



ISBN 978-2-9809129-6-2 (version numérique PDF)

ISBN 978-2-9809129-5-5 (version imprimée)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie, de ce document doivent en indiquer la source de la façon suivante : ConcertAction Femmes Estrie. 2023. *État des lieux 2023 : Droit à la mobilité, à la sécurité et au logement. Réalités plurielles. Pour un développement avec et pour toutes les femmes!* Sherbrooke, Québec. 32 p.

Remerciements

Nous reconnaissons humblement que notre présence et notre travail se trouvent en territoire ancestral non cédé W8banaki, le Ndakina.

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux personnes et aux organisations ayant généreusement contribué à ce projet. Ce dernier est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente intervenue entre ConcertAction Femmes Estrie et le Secrétariat à la condition féminine.

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
L'ANALYSE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE : UNE MANIÈRE DE CORRIGER LES INJUSTICES	5
Charge mentale et travail invisible	7
PORTRAIT RÉGIONAL : L'ESTRIE	8
Personnes immigrantes et réfugiées	9
Enjeux de littéracie	9
DROIT N° 1 : LA MOBILITÉ	10
Obstacles aux déplacements des femmes et défis	10
Se sentir en sécurité dans les déplacements et dans l'espace public	11
La pauvreté n'est pas un choix	13
Milieu urbain et milieu rural	14
La mobilité, facteur influent de la santé des femmes	15
DROIT N° 2 : LA SÉCURITÉ	16
Sécurité alimentaire	16
Prévenir et contrer les féminicides, les violences familiales et entre partenaires intimes	16
De la violence économique	17
IVAC : le défi post-trauma	18
DROIT N° 3 : LE LOGEMENT	19
Pour un chez-soi sécuritaire	19
Situation du logement en Estrie	21
Impacts de la crise du logement	21
CHANGER NOTRE REGARD SUR LE MONDE	23
LE DROIT À LA MOBILITÉ – NOS RECOMMANDATIONS	24
LE DROIT À LA SÉCURITÉ – NOS RECOMMANDATIONS	26
LE DROIT AU LOGEMENT – NOS RECOMMANDATIONS	28
RÉFÉRENCES CONSULTÉES	30

PRÉAMBULE

Malgré les efforts soutenus des mouvements féministes, des personnes militantes, des groupes communautaires, de leurs partenaires alliés et de l'ensemble de la société civile et politique, force est de constater que les inégalités entre les femmes et les hommes, les femmes entre elles ainsi qu'entre les personnes de tous les genres persistent. Pour les groupes qui composent ConcertAction Femmes Estrie (CAFE), la table de concertation régionale en défense de droits des femmes, les besoins sont criants dans trois domaines spécifiques : la mobilité, la sécurité et le logement.

Pour que les femmes dans toute leur diversité puissent exercer leurs droits en toute circonstance, sans discrimination ni harcèlement, le présent document expose une série de recommandations pour chacun des enjeux soulevés précédemment et introduit les plus récentes données à propos des conditions socioéconomiques des femmes en Estrie et au Québec. L'objectif est de soutenir les instances locales et régionales dans la prise en compte des réalités spécifiques des Estriennes dans les travaux touchant le développement social et territorial.

Petite histoire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (ESD)

Entre 2020 et 2022, CAFE s'est impliqué dans un projet-pilote d'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (ESD) déployé dans cinq régions du Québec, dont l'Estrie, par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'ESD était financée dans le cadre de la mise en œuvre de l'action structurante numéro six (6) de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Le but était de soutenir des projets concrets d'envergure locale, régionale et nationale liés aux grandes orientations de la Stratégie et à privilégier le développement de partenariats diversifiés tenant compte de la dimension intersectionnelle. L'autonomisation économique des femmes par leur intégration au marché de l'emploi, l'intégration des femmes immigrantes dans les MRC et la parité dans les instances ont été les enjeux qui ont retenu l'intérêt des MRC signataires du moment. Ce fut une réussite!

Une seconde entente, représentant un investissement total de 300 000 \$, fut conclue en mars 2022 entre le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les neuf (9) MRC de l'Estrie et ConcertAction Femmes Estrie pour une période de deux ans. Elle permet de mettre en œuvre des projets qui viseront notamment la formation et l'accompagnement en analyse différenciée selon les genres avec une approche intersectionnelle (ADG+), l'autonomie économique des femmes, la sécurité des femmes ainsi que leur progression vers une meilleure parité dans les lieux décisionnels.

Espérons que le travail amorcé se poursuivra avec une troisième entente dans le futur!

L'ANALYSE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE : UNE MANIÈRE DE CORRIGER LES INJUSTICES

Afin de travailler de concert avec l'ensemble des paliers gouvernementaux et les autres partenaires alliés.es, nous recommandons l'utilisation de l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les genres (ADG+) à toutes les étapes de l'élaboration d'un projet, d'une loi, d'un budget, d'une politique, d'une stratégie ou même d'une consultation publique.

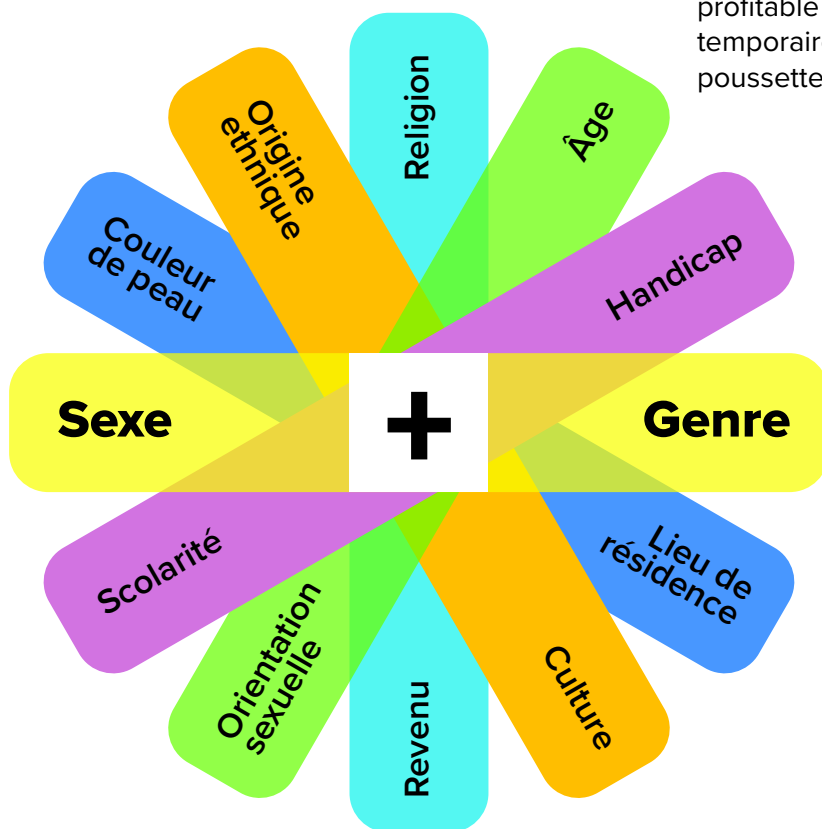
Les étapes de l'intervention projetée :

1. Décrire la problématique;
2. Analyser les données;
3. Concevoir le plan d'action;
4. Procéder à la mise en œuvre;
5. Faire le suivi et l'évaluation.

Le but d'une telle analyse est de supprimer les obstacles à l'égalité en mesurant, à toutes les étapes d'une intervention, les impacts de celle-ci sur les différentes communautés ciblées, et en l'adaptant pour **favoriser des relations égalitaires et exemptes de discriminations systémiques pour l'ensemble des femmes et des autres personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres.**

C'est une façon d'expliquer pourquoi certaines femmes vont vivre plusieurs formes de discrimination en même temps, et d'autres non; ce qui fait de leur expérience un vécu riche et unique. Les intersections de différentes caractéristiques individuelles instaurent des expériences particulières d'oppression et de privilège. Les conséquences de ces caractéristiques sont souvent vécues de façon simultanée puisque chaque facteur peut exercer une influence sur les autres. L'ADG+ s'utilise autant lorsqu'il est question des enjeux de logement, de santé, de sécurité ou de mobilité. Sa contribution ne ralentit pas la planification du projet, elle en décuple simplement les retombées bénéfiques !

Un exemple d'application de l'ADG+ est la mesure « Entre deux arrêts » de la Société de transport de Sherbrooke (STS), inspirée de Société de transport de Montréal (STM). Elle permet aux femmes de descendre de l'autobus à l'endroit de leur choix, pendant une plage horaire définie en soirée, afin d'être plus près de leur destination. Cette mesure est bénéfique pour l'ensemble de la population, même si elle est développée pour la sécurité des femmes : elle est profitable pour les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent, les personnes avec des poussettes ou plusieurs sacs d'épicerie, etc.



Il importe d'aborder le droit à la mobilité, à la sécurité et au logement comme une roue qui tourne et qui englobe une multitude d'autres inégalités, de droits bafoués et de discriminations systémiques, dont la pauvreté des femmes.

Selon une étude commandée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) :

- 52 % des Québécois.es pensent que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte dans la province;
- 79 % des personnes répondantes sont d'avis que les travailleuses doivent plus souvent se rendre disponibles pour aider leurs proches que les travailleurs;
- 91 % sont d'avis que l'État québécois a un rôle à jouer dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Source : SCF, 2021b.

Au plan économique, les femmes doivent faire face à un travail non rémunéré considérable, à des emplois sous-payés et précaires dans des secteurs d'activité discriminatoires, où elles ont souvent des horaires atypiques et à temps partiel (CSF, 2022). Selon l'Institut de la statistique du Québec, les femmes ont toujours été plus nombreuses à travailler au salaire minimum (sur la période de 2005 à 2021). C'est aussi le cas en 2023, malheureusement. Ces facteurs contribuent à accentuer la vulnérabilité et empêcher la participation sociale des femmes.

Les femmes ont une espérance de vie un peu plus élevée et vivent plus souvent seules que les hommes, tous âges confondus. De plus, l'écart entre les revenus des deux genres ne cesse de se creuser à partir de la tranche des 20-24 ans. Les **femmes âgées** subissent une discrimination flagrante en matière de pension de vieillesse, largement inférieure

à celle de leurs homologues masculins. Les raisons sont multiples : salaires réduits, surtout dans les métiers traditionnellement féminins, travail à forfait à durée déterminée, travail autonome, proche aide, barrières invisibles ou discriminatoires pour l'avancement professionnel, etc.

D'autres obstacles se dressent devant le parcours de femmes de toutes les régions et de toutes les classes sociales qui veulent retourner sur le marché du travail, à l'école, ou qui cherchent simplement du soutien pendant une situation difficile. Les taux de faible revenu sont les plus hauts lorsque les ménages comportent une seule personne, soit 32 % dans les ménages féminins et 25 % dans les ménages masculins (CSF, 2023). De leur côté, les **femmes cheffes de familles monoparentales** vivent deux fois plus souvent dans la pauvreté et elles composent le soutien principal des trois quarts (74 %) des familles monoparentales au Québec. Il y a même un écart de 10 000 \$ entre les revenus des femmes et des hommes qui sont à la tête de familles monoparentales (CSF, 2019). En Estrie, 26,3 % des familles sont monoparentales. Certaines femmes n'ont pas accès à l'aide sociale, soit parce qu'elles sont en couple avec une personne ayant des revenus ou encore parce qu'elles sont sans papier. L'accès à l'aide de dernier recours préoccupe de nombreuses Estriennes (CAFE, 2020).

L'écart se creuse également entre les femmes elles-mêmes puisque les **femmes immigrantes et racisées par la société** ont des gains moins importants. Non seulement leurs revenus sont plus bas que ceux des femmes non racisées, mais ils sont également plus bas que ceux des hommes racisés (Radio-Canada, 2023). De manière générale, les travailleuses immigrantes et racisées par la société ont aussi des taux d'emploi et de syndicalisation moins élevés, et elles ont moins accès à des protections sociales telles qu'un régime de pension ou des assurances. Il arrive également que d'autres facteurs précarisent ces femmes, comme le fait d'être parrainées ou d'avoir un statut migratoire non régularisé (Blain, 2018). Il ne s'agit pas d'obstacles personnels, qui découleraient d'un quelconque choix personnel ou de traditions (TCRI, 2013). Les obstacles au marché du travail pour les femmes immigrantes ou migrantes sont structurels, par exemple la non-reconnaissance de leur diplôme, une discrimination à l'embauche, de longues listes d'attentes pour accéder à des CPE, etc.

Du côté des **femmes en situation de handicap**², elles habitent aussi plus souvent seules, sont moins scolarisées et ont un revenu moins élevé que les femmes et les hommes sans handicap (OPHQ, 2021). Par ailleurs, elles sont deux fois moins nombreuses que les hommes en situation de handicap à avoir un revenu de 50 000 \$ ou plus (OPHQ, 2021). Comparativement à leurs consœurs immigrantes ou racisées par la société, les femmes en situation de handicap sont plus engagées au sein d'emplois syndiqués, mais travaillent tout de même davantage à temps partiel ou à forfait que les hommes qui vivent la même situation. Sur le plan de leur santé, les femmes en situation de handicap ont nommé vivre un grand stress dans leur quotidien et au travail ainsi que davantage de défis liés à la douleur (66 %), à la mobilité (44 %) et à la flexibilité (40 %) (OPHQ, 2021).

En ce qui a trait aux conditions de vie des **femmes des Premières Nations** et des **femmes inuit**, elles ne sont guère plus avantageuses. Au contraire, elles « font simultanément l'objet de plusieurs stéréotypes et types de discrimination fondée sur divers motifs admis tel que le sexe, la race, la culture, la résidence et l'état matrimonial » (FAQNW, 2021). De plus, ces femmes sont confrontées au sexisme de la Loi sur les Indiens, obstacle supplémentaire qui continue de les maintenir dans une position de très grande précarité, notamment dans l'emploi ou l'accessibilité à un logement. Près de la moitié des femmes inuit (45,1 %) ont un revenu annuel avant impôts de moins de 20 000 \$ par année (SCF, 2022) et les femmes des Premières Nations ont déclaré un revenu total médian de 34 738 \$ (SCF, 2021a). Cette précarité financière fragilise la situation des femmes et les expose davantage à l'instabilité résidentielle et à des problèmes de santé. D'ailleurs, il semble que les femmes Inuit montrent davantage d'indices dépressifs médicalement reconnus et que les femmes inuit sont plus nombreuses à faire état d'un trouble d'anxiété ainsi que de deux problèmes de santé chronique ou plus. (SCF, 2022; SCF, 2021a).

Finalement, le Réseau des lesbiennes du Québec a publié un premier portrait des **femmes de la diversité sexuelle** en 2020 dans lequel le salaire médian des personnes répondantes est de 25,99 \$ par heure. Il y avait 49,7 % des personnes interrogées qui gagnaient

ce revenu ou moins. Il manque cruellement de données sur les personnes 2SLGBTQIA+³ qui permettraient de faire un portrait plus complet. Or, il est clair que les femmes de la diversité sexuelle font face à davantage de préjugés, de stéréotypes sexistes et de discriminations dans leur quotidien, à plus forte raison si elles sont trans.

Charge mentale et travail invisible

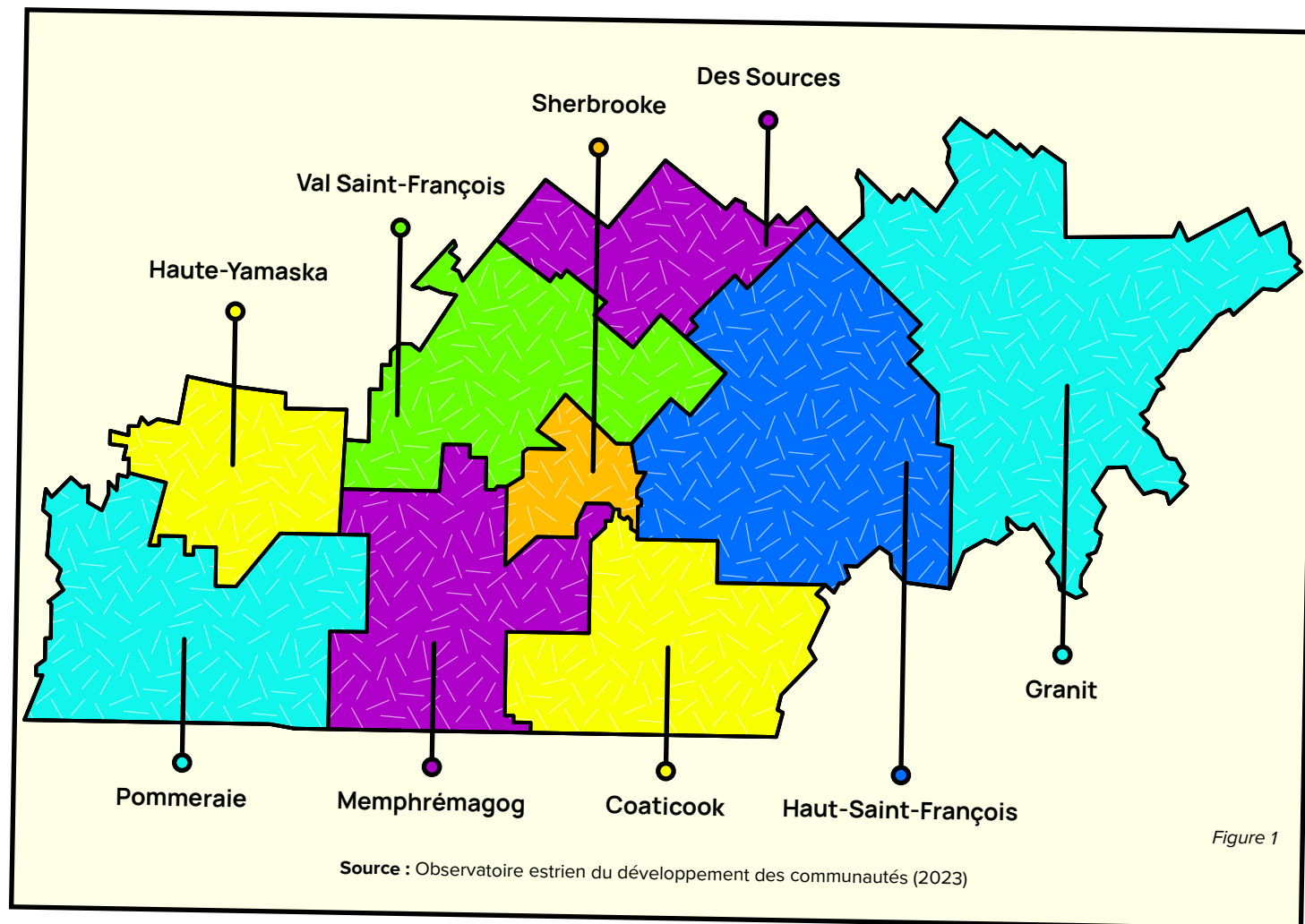
Même en reconnaissant les avancées des dernières décennies sur ce plan, les femmes continuent de consacrer en moyenne une heure de plus chaque jour que les hommes à du travail invisible, comme des travaux domestiques, de l'accompagnement de proches pour des soins, les rendez-vous médicaux des enfants, les courses pour les repas et l'habillement, etc. De l'autre côté, elles s'absentent davantage du travail pour des raisons familiales, consacrant moins de temps au travail rémunéré – surtout s'il y a la présence d'un enfant de moins de cinq (5) ans dans la famille – et ont aussi moins de temps pour elles-mêmes. Ces inégalités accentuent l'isolement des femmes de la sphère publique et réduisent ou annulent même leurs loisirs, leur participation sociale, étudiante, politique et culturelle ou tout simplement leur ressourcement personnel (CSF, 2023). Ne pas reconnaître le travail invisible des femmes contribue à maintenir les inégalités entre les femmes et les hommes, mais également entre les femmes elles-mêmes.



² Les mots sont importants. Nous choisissons d'utiliser le terme « en situation de handicap » plutôt que « avec incapacité », qualificatif utilisé par l'OPHQ et le gouvernement du Québec. Nous croyons qu'une personne avec ou sans handicap ou limitations fonctionnelles est tout aussi capable de participer à la vie sociale, politique, économique et démocratique qu'une personne n'ayant pas ces caractéristiques. Cela dit, nous utilisons tout de même les statistiques de l'OPHQ intitulées « femmes avec incapacités » dans la présente publication.

³ 2SLGBTQIA+ est un acronyme qui signifie bispirituel.les (2S), lesbiennes, gais, bisexuel.les, transgenres, queer ou en questionnement, intersexué.es, asexué.es et diverses orientations sexuelles et identités de genre.

PORTRAIT RÉGIONAL : L'ESTRIE



Même si certains groupes féministes des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont devenus membres de ConcertAction Femmes Estrie en 2019, ce n'est qu'en juillet 2021 que les limites officielles de la région sociosanitaire de l'Estrie ont changé pour les inclure. Comparativement à la moyenne de la province (18,3 %), une grande partie de la population estrienne vit en milieu rural (33,4 %). C'est particulièrement le cas dans les RLS⁴ des Sources et du Granit (100 %) ainsi que dans le RLS du Haut-Saint-François (85,7 %) (PRÉE, 2002b; PRÉE, 2022c; 2022d). Malgré tout, plus du tiers des Estriennes et des Estriens résident à Sherbrooke, faisant de cette ville-RLS la plus peuplée.

⁴ Les **Réseaux locaux de services** (RLS) constituent des ensembles de partenaires qui assurent une offre de services de santé et de services sociaux dans un territoire donné. Ces partenaires assument conjointement la responsabilité d'offrir un ensemble de services pour répondre aux besoins de la population de ce territoire.



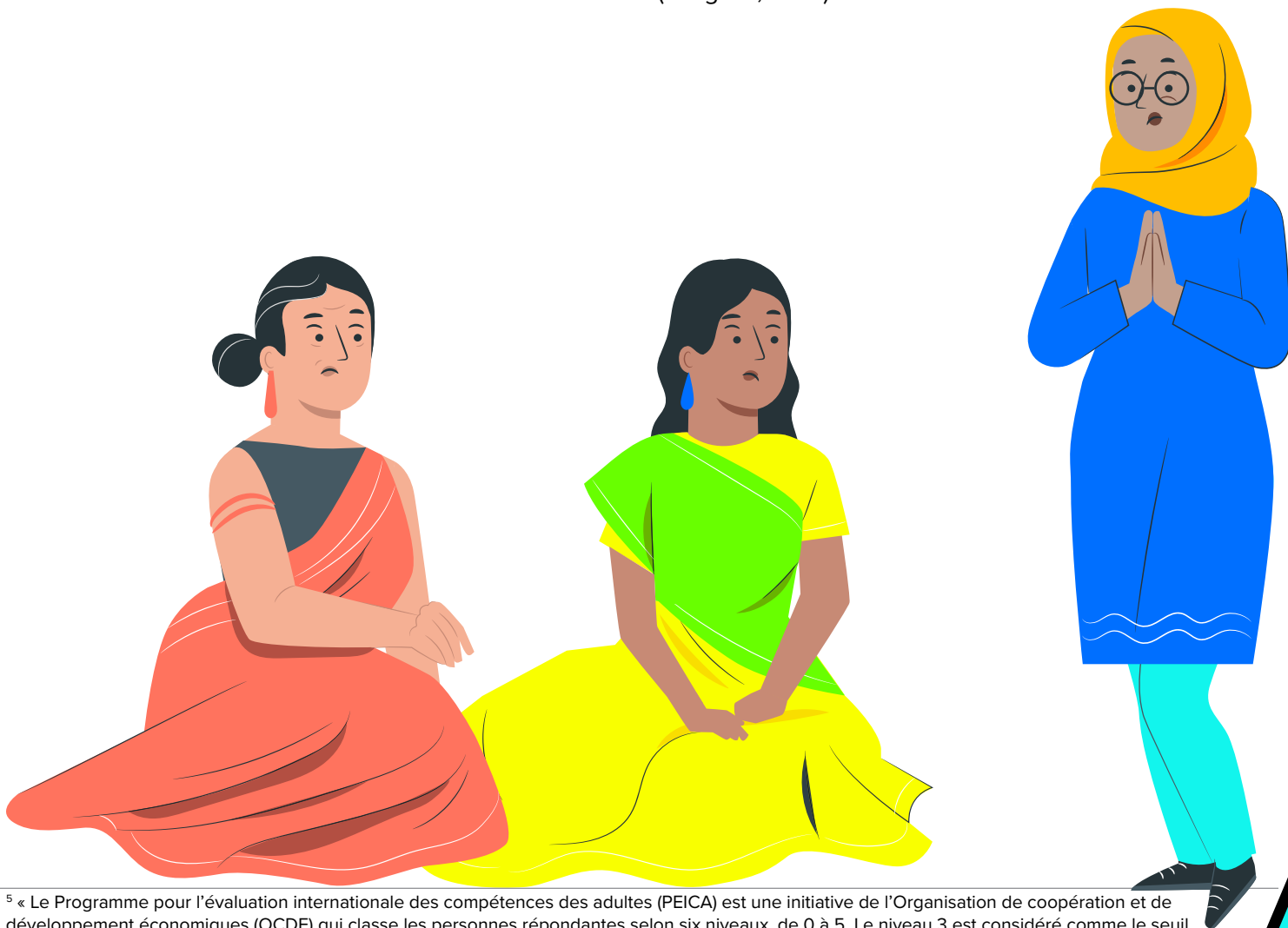
Personnes immigrantes et réfugiées

Près de 87 % des personnes réfugiées seront accompagnées d'au moins une personne de leur famille à leur arrivée au Canada. C'est une grande proportion d'entre elles (71,4 %) qui aura recours aux services d'interprétariat pour diverses consultations, puisque près de deux personnes sur trois ne parlent aucune des deux langues officielles canadiennes. De plus, 10,5 % de ces adultes réfugiés déclarent ne pas être scolarisé.es, et cette situation est huit (8) fois plus fréquente chez les femmes (20 %) que chez les hommes (2,5 %). Finalement, les femmes témoignent se sentir isolées et avoir vécu des violences sexuelles ou d'autres événements traumatiques durant leur parcours migratoire (Baron, 2016). La population immigrante en Estrie représente 5,2 % de sa population totale. C'est dans le RLS de Sherbrooke que le taux est le plus élevé (8,2 %), suivi de Memphrémagog (5,4 %), La Pommeraie (4,6 %) et la Haute-Yamaska (4,1 %).

Enjeux de littéracie

En plus des défis liés à la langue, les enjeux de littéracie prennent de plus en plus d'importance lors de la mise en place de mesures structurantes pour une population. C'est 55 % des gens de l'Estrie qui ont un niveau de littéracie insuffisant pour bien fonctionner (le niveau 3 du PEICA⁵).

Dans certains RLS déjà reconnus pour leur plus grande pauvreté et plus grand nombre de personnes âgées, ce pourcentage dépasse ou avoisine 60 %. C'est le cas pour le RLS du Granit (61,8 %), des Sources (61,3 %), du Haut-Saint-François (60,6 %) et de Coaticook (60,5 %). Il est aussi notable que la MRC du Granit et la MRC des Sources se positionnent respectivement au 6^e et au 18^e rang sur 61 MRC avec le plus haut niveau de personnes n'ayant aucun diplôme, pour une population de 15 ans et plus. On y retrouve aussi Coaticook (31^e), le Haut-Saint-François (33^e) et la Haute-Yamaska (55^e) (Langlois, 2021).



⁵ « Le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est une initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui classe les personnes répondantes selon six niveaux, de 0 à 5. Le niveau 3 est considéré comme le seuil à atteindre afin d'avoir les outils nécessaires pour bien fonctionner. À ce seuil, le répondant peut comprendre des textes plus complexes et plus longs contenant plusieurs informations. » (Langlois, 2021, p. 3)

DROIT n° 1 : LA MOBILITÉ

Le territoire de l'Estrie couvre une grande étendue; sans automobile, le transport y est donc difficile. Pourtant, il est démontré que les femmes sont les plus grandes utilisatrices des transports collectifs, qu'elles se déplacent davantage à pied et qu'elles sont davantage passagères que conductrices d'un véhicule (Statistique Canada, 2016). Ces réalités ne sont pas étrangères au fait que les femmes doivent composer avec des revenus annuels plus bas et qu'elles sont plus à risque de vivre une situation de précarité financière et même d'itinérance cachée.

« Le droit à la mobilité, c'est l'idée que la capacité à se déplacer est essentielle et qu'elle permet la réalisation des autres droits fondamentaux. Le droit à la mobilité assure aux personnes leur inclusion en société. »

Source : RGFCN, 2019.

En Estrie, le nombre de personnes de 18 ans et plus à faible revenu ainsi que le nombre de familles à faible revenu avec enfants de moins de 18 ans est un peu plus élevé que dans le reste du Québec. Le portrait du RLS du Haut-Saint-François est particulièrement préoccupant : 26,1 % des personnes de 65 ans et plus sont considérées à faible revenu, comparativement à la moyenne régionale (19,5 %) et provinciale (18,8 %).

Les RLS des Sources et du Granit sont aussi à surveiller, alors que près du quart de la population de 65 ans et plus est à faible revenu, mais que près du cinquième de la population de 18 à 65 ans l'est aussi (DSPE, 2021). Avec ces données, il est difficilement imaginable que l'ensemble de la population puisse avoir accès à un véhicule, dont les coûts d'utilisation annuels varient entre 7 957,80\$ et 14 993,08\$, selon le type de véhicule et l'usage qui en est fait (CAA-Québec, 2013).

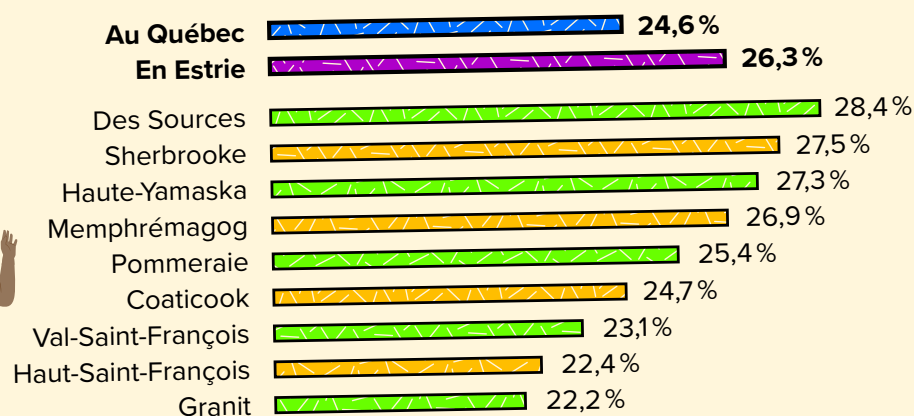
Obstacles aux déplacements des femmes et défis

La mobilité est clairement identifiée comme l'un des déterminants sociaux de la santé des femmes. Toutefois, les réalités plurielles des femmes sont fréquemment oubliées ou mises de côté par les concepteurs de grands projets structurants qui concernent la mobilité d'une population. Depuis que le monde des transports s'est développé (un monde encore à prédominance masculine), ces hommes, pour la plupart, les occultent sans le vouloir ou sans le savoir. La conciliation famille-travail-études-vie personnelle et l'existence d'une multitude d'autres trajets qui n'impliquent pas seulement le domicile et le travail rémunéré sont des exemples de biais inconscients dans les études sur la mobilité. Entre les villes et les ruralités, les enjeux sont sensiblement les mêmes puisque les gens ont besoin de se déplacer pour aller à leur travail, à leurs activités, à l'école, etc. Ce sont plutôt les moyens et les ressources qui diffèrent grandement. Les choix d'investissement en transports actifs et collectifs sont politiques et entraînent des répercussions différentes pour chaque Estrienne.

En effet, la mobilité est une des clés dans l'autonomie économique et la participation sociale des femmes. Elle est également nécessaire lorsque des enjeux de sécurité, de recherche de logement ou d'emploi, d'accès à l'alimentation, à l'école ou à une garderie surviennent. Les femmes effectuent davantage de courts déplacements et leurs déplacements sont plus fréquents entre les heures où les personnes salariées ou étudiantes se dirigent vers leurs occupations ou en reviennent (hors des heures de pointe). Parmi les femmes, celles qui souffrent particulièrement d'un déficit de mobilité sont les mères monoparentales, les femmes seules et les femmes en situation ou à risque de pauvreté (ISQ, 2014). Il est également à noter que les femmes en situation de handicap et les mères monoparentales utilisent deux fois plus les transports collectifs que les hommes qui vivent la même situation (OPHQ, 2021; SCF, 2021b). Encore faut-il que leurs besoins soient entendus et comblés.

⁵ « Le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est une initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui classe les personnes répondantes selon six niveaux, de 0 à 5. Le niveau 3 est considéré comme le seuil à atteindre afin d'avoir les outils nécessaires pour bien fonctionner. À ce seuil, le répondant peut comprendre des textes plus complexes et plus longs contenant plusieurs informations. » (Langlois, 2021, p. 3)

Familles monoparentales parmi les familles ayant au moins un (1) enfant âgé de moins de 18 ans dans les RLS de l'Estrie



Source : DSPE, 2021.

De manière générale, le rôle de proche-aidante est davantage occupé par les femmes, qui assument aussi une grande part de la charge mentale et accomplissent une multitude de travail invisible (non rémunéré). Bien qu'elles occupent aussi pour la plupart un travail rémunéré, elles doivent jongler avec une double journée de travail (parfois plus), combinant leurs responsabilités professionnelles, familiales et personnelles. Leurs déplacements sont, par conséquent, distincts de ceux des hommes, étant principalement liés aux exigences familiales, fréquemment combinés au trajet habituel domicile-travail.

Cette réalité est particulièrement vraie pour les femmes immigrantes, qui ont des familles plus nombreuses et qui doivent effectuer plus de déplacements pour des raisons familiales et en combinant souvent un ou deux, voire trois emplois. En outre, ces femmes sont surreprésentées dans les situations de dépendance à leur regroupement familial en plus de porter également la charge domestique et familiale (CCFemmes, 2019). Finalement, les femmes sont les plus grandes utilisatrices des services de santé et de services sociaux, en raison des étapes de leur vie ayant été médicalisées, telles que la contraception, la grossesse et la ménopause, ainsi que les obligations familiales qui pèsent sur elles. Tous ces éléments influencent inévitablement la mobilité des femmes dans toute leur diversité.

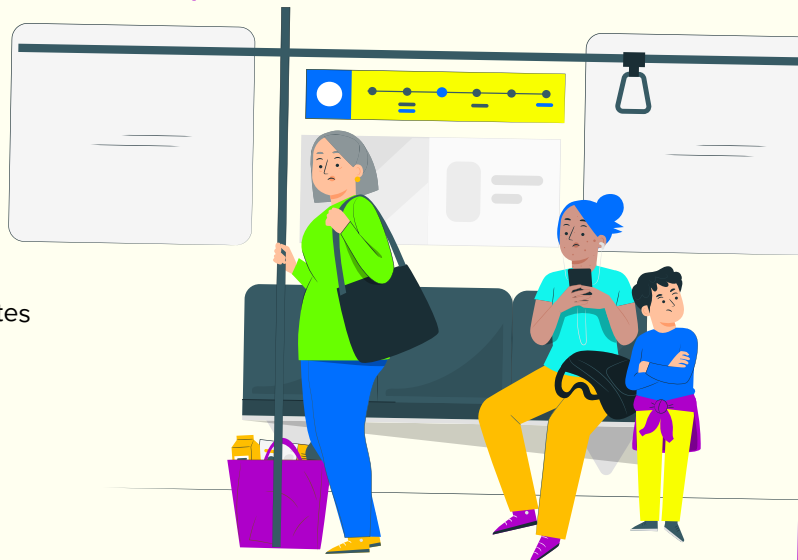
Se sentir en sécurité dans les déplacements et dans l'espace public

Le rapport que les femmes entretiennent avec l'espace public et les différents moyens de transport est différent de celui des hommes, notamment en raison du sentiment d'insécurité vécu dans leurs déplacements et des plus grands risques d'être une cible de menaces, de harcèlement, d'agression et de violences genrées.

L'absence ou l'insuffisance des services de transport collectif compromet la sécurité des femmes. Certaines font du « pouce », d'autres peuvent aller jusqu'à offrir des services sexuels en échange d'un déplacement et d'autres encore sont prises dans une situation de dépendance à l'égard de leur entourage. Les services d'autobus sporadiques, coûteux et inégaux, ainsi que des limites de réseaux de téléphonie cellulaire et de transport, le nombre insuffisant d'aires de repos, de refuges ou de services d'urgence pour les personnes qui font de l'auto-stop ou d'autres personnes en déplacement entre les villages de la région; voilà d'autres éléments qui insécurisent et découragent les femmes et d'autres groupes marginalisés à quitter leur domicile (CRIA-ICREF, 2021).

Ce qui insécurise les femmes dans les transports et l'espace public

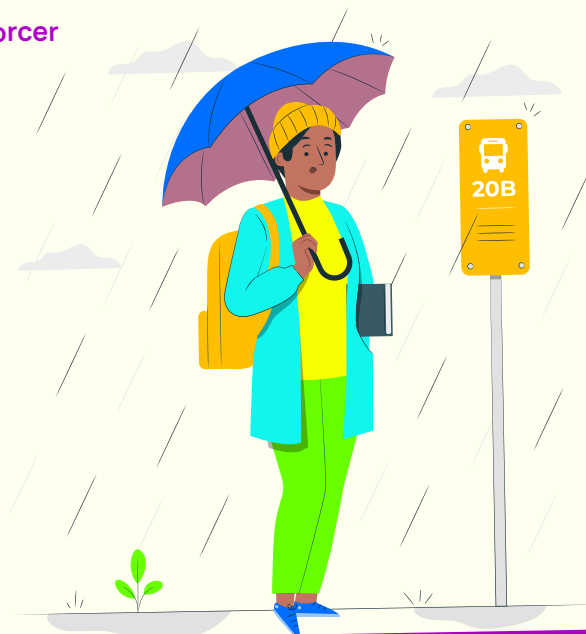
- Rues et espaces publics mal éclairés
- Achalandage réduit
- Attitudes intimidantes de certains hommes, en particulier lorsqu'ils sont en groupe
- Interpellations et commentaires non sollicités, aussi appelé harcèlement de rue
- Insultes sexistes et gestes à caractère sexuel
- Tolérance sociale face aux comportements sexistes dans l'espace public (témoins passifs, silence)
- Risques d'agressions sexuelles et physiques
- Déplacement seule



Source : RGFCN, 2019.

Des aménagements et des conditions qui contribuent à renforcer cette insécurité

- Terminus dans des endroits isolés
- Aménagements cyclables à l'extérieur des rues passantes
- Sentier piétonniers sombres et isolés traversant un parc ou servant de jonction entre deux quartiers ou entre un centre de services et un quartier
- Secteurs connus pour être peu surveillés
- Secteurs où une agression a déjà eu lieu (ex. certains terminus d'autobus)
- Stress et pression vécus par les piéton.nes lors de l'heure de pointe et des congestions routières
- Trottoirs glacés ou enneigés qui entraînent des risques de chute
- Manque de diffusion des services, tels « Entre deux arrêts »



Source : RGFCN, 2019.

Les femmes vivent au quotidien des situations qui altèrent leur sentiment de sécurité, en raison d'un endroit mal éclairé le soir, d'un transport en commun bondé ou encore d'un environnement public mal réfléchi et mal adapté pour répondre adéquatement à leurs besoins. À l'automne 2021, le Centre des femmes Le point d'ancrage dans la MRC des Sources

présentait son étude de terrain qui brosse un portrait du sentiment de sécurité dans différents espaces publics de la MRC. L'objectif de cette recherche était de cibler des espaces publics dans les municipalités et de questionner les personnes participantes sur leur sentiment de sécurité dans ces espaces déterminés.

Les pratiques d'urbanisme sont généralement orientées en fonction de l'achalandage automobile et font abstraction de la circulation des enfants, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, etc. En effet, il arrive fréquemment que la conception des aménagements omette de considérer les capacités cognitives et motrices des individus. Les installations sont donc généralement conçues selon un adulte moyen ne nécessitant pas de besoins particuliers. Pourtant, la population est diversifiée et il est primordial de la prendre en considération dans sa pluralité. Un constat de l'étude de terrain du Centre des femmes est sans équivoque : les filles et les femmes ont des craintes lorsqu'elles circulent dans certains endroits publics, autant dans les petites municipalités rurales que dans les plus grandes villes. Certaines d'entre elles vont jusqu'à modifier leurs itinéraires, leurs heures de sorties et leurs activités afin de se sentir plus en sécurité. D'autres vont adapter leurs comportements comme apporter leur cellulaire, marcher d'un pas rapide, éviter certains endroits, demander d'être accompagnées ou sortir seulement quand il fait jour. (Centre des femmes Le point d'ancrage, 2021).

Ces situations d'insécurité peuvent aussi être ponctuées par la présence de harcèlement de rue. En effet, cette insécurité des femmes est aussi causée par des comportements d'autres individus, généralement des hommes, qui adoptent des attitudes inappropriées, voire violentes, comme suivre, siffler, insulter, commenter, fixer du regard, s'exhiber, toucher ou agresser. Le harcèlement de rue est un amalgame de violences multiformes, qui surviennent de manière répétée et qui sont commises par des individus dans l'espace public envers, généralement, les femmes. Certaines femmes sont toutefois plus exposées que d'autres comme les femmes de la diversité sexuelle,

en situation de handicap ou racisées par la société. Le harcèlement de rue survient à tout moment de la journée et dans n'importe quel endroit (CÉAF, 2021). La sécurité des femmes est donc constamment altérée.

La pauvreté n'est pas un choix

Des facteurs économiques influencent aussi le choix de se déplacer ou non, et de déterminer le moyen à utiliser. Les hausses annuelles des tarifs de transport affectent davantage les femmes, particulièrement celles en situation de précarité et celles vivant à l'intersection de plusieurs oppressions. Pour ce qui est des organismes offrant des services aux femmes, le transport est fondamental dans l'accès aux ressources. Plusieurs organismes octroient un budget important à cet enjeu, bien qu'il soit difficile à faire financer par les bailleurs de fonds.

Par ailleurs, certains services de transport collectif sont offerts exclusivement aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées. Malheureusement, ces offres sont régulièrement restreintes aux jours de la semaine seulement, ce qui contribue à augmenter leur isolement. Les personnes en situation de précarité économique n'étant pas les populations ciblées de ces services sont alors laissées pour compte. Or, l'Estrie a une population de plus en plus vieillissante, généralement établie dans le RLS des Sources et le RLS du Granit, deux RLS où les personnes à faible revenu sont représentées en plus grand nombre. Les femmes âgées ont des besoins particuliers à prendre à considération dans le développement des réseaux de services de transport collectif puisque leur nombre ne cesse d'augmenter, dans la région comme dans la province. Il y avait environ 3 200 personnes centenaires au Québec en 2021, dont 78 % étaient des femmes (ISQ, 2023).

« Considérant que les filles et les femmes intègrent une crainte de l'extérieur et qu'elles se sentent plus vulnérables par les expériences de violence qu'elles peuvent avoir vécues dans différents contextes, plusieurs femmes évitent des espaces publics. Le fardeau de la sécurité ne peut pas reposer que sur les personnes qui se sentent plus vulnérables. Les municipalités ont également un rôle à jouer pour proposer des aménagements sécuritaires et inclusifs. »

– Intervenante dans un Centre de femmes en ruralité

Faire usage d'un service de transport collectif avec un ou plusieurs enfants peut être encore plus exigeant puisque les compagnies ne sont pas tenues de fournir des sièges de sécurité pour les bébés et les tout-petits. Dans les autobus, comme ceux de la Société de transport de Sherbrooke (STS), il est possible de prendre bébé sur soi ou de le laisser dans la poussette, tandis que dans les autres services de transport, comme les taxis, les parents doivent eux-mêmes fournir le siège d'auto de leur enfant. C'est assurément un coût et une charge supplémentaires à prévoir lors des déplacements qui se feront autrement qu'avec ledit véhicule.

Au-delà de ces aspects matériels, les compagnies de transport ne répondent pas aux besoins des personnes qui souhaitent faire un arrêt spontané et temporaire à un endroit donné. Par exemple, dans le Val-St-François, des habitations à loyer modiques (HLM) sont localisées à Val-des-Sources tandis que le Centre de la petite enfance (CPE) se situe dans le village voisin. Or, il n'est pas possible pour une mère de prendre le transport collectif à partir de son HLM vers le CPE et ensuite revenir vers ses occupations quotidiennes puisque le transport ne l'attend pas lors du dépôt de l'enfant. Ainsi, le manque de flexibilité des transports collectifs crée une source de stress supplémentaire puisque la capacité et la facilité de se déplacer des femmes sont directement affectées.

Milieu urbain et milieu rural

En milieu rural, l'enjeu de la mobilité est alarmant. Bien que l'ensemble des MRC dispose d'un système de transport collectif, son utilisation comporte plusieurs

contraintes pour les femmes : l'horaire est limité; les coûts peuvent être considérables; il est généralement nécessaire de réserver entre 24h et 48h avant le départ souhaité et le trajet est prédéterminé.

Les personnes bénéficiant de l'aide sociale, pour leur part, peuvent avoir accès à des remboursements de leurs frais de transport pour rendez-vous médicaux. Toutefois, les rendez-vous avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ou avec une personne avocate ne sont pas admissibles. De plus, les horaires des services de transport collectifs ne sont pas les mêmes d'une MRC à une autre et un déplacement prévu peut être annulé par le transporteur, malgré une réservation, en raison d'un manque de personnel. La planification des déplacements vient donc s'ajouter à la charge mentale des femmes et peut être une source de stress et d'anxiété.

En outre, cette nécessité de prévoir un transport ne permet pas à une femme qui vit une situation de violence conjugale de quitter la situation rapidement lorsque le moment se présente. Il se peut même qu'elle demeure dans cette situation en raison de la complexité des démarches, du stress et de la peur liés à sa situation actuelle. Par ailleurs, plusieurs compagnies de transport de l'Estrie limitent le nombre de sacs permis dans leurs véhicules et spécifient dans leurs règlements qu'il est impossible d'apporter des bagages qui ne peuvent pas être tenus sur les genoux ou qui prennent d'autres places que celle occupée par une personne. Bien que ce règlement soit pensé pour la sécurité, il est un parfait exemple où l'ADG+ aurait eu tout avantage à être appliquée et réfléchie au préalable. Pourquoi? Parce que ce règlement limite considérablement les femmes qui dépendent du transport collectif, par exemple pour faire leur épicerie ou différentes courses, ou pour sortir d'une situation de violence conjugale, en plus si elles ont des enfants.

Finalement, des enjeux sont bien présents sur le territoire estrien concernant les établissements d'études supérieures, puisque les universités sont toutes situées à Sherbrooke. Les jeunes ou les adultes des autres RLS qui veulent recevoir une formation en anglais (professionnelle, collégiale ou universitaire) ou qui souhaitent continuer leurs parcours scolaires à l'université de leur choix doivent pouvoir se déplacer à Sherbrooke par leurs propres moyens ou y trouver un logement (PRÉE, 2022e).



La mobilité, facteur influent de la santé des femmes

Ces obstacles viennent perturber le bien-être et la santé des femmes qui vivent davantage de discriminations, qui sont généralement plus pauvres et habitent des quartiers moins bien desservis par les transports collectifs : les femmes autochtones, les femmes de la diversité sexuelle, les femmes immigrantes ou racisées par la société, les femmes en situation de handicap ou qui sont judiciairisées. L'application d'une ADG+ permet la compréhension des enjeux liés aux droits et à la justice en matière de mobilité, tout en considérant l'inclusion sociale ainsi que les impacts sur la santé publique et communautaire. Cette approche permet également d'évaluer les manières dont l'offre de transport peut aggraver (ou améliorer!) d'autres formes de discriminations et exacerber (ou réduire!) les inégalités.

En évitant les généralisations, il est possible d'obtenir des données précises pour élaborer des solutions communautaires durables qui amélioreront le bien-être et la santé de toute la population. Cette approche critique nous permet de répondre aux besoins spécifiques des différents groupes et de comprendre les impacts différentiels de la mobilité dans son ensemble ainsi que des systèmes et institutions de pouvoir qui les influencent.



Ressources disponibles pour les personnes élues et le personnel d'administration publique en matière de transport

Sur le plan du transport, des efforts pour l'atteinte de l'égalité et de l'équité pour et entre toutes les femmes restent encore à faire. À ce sujet, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a publié en 2017 son [Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transports](#), également inclus dans le Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2020. On y retrouve les étapes d'une ADG+, qui offre une vision globale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble d'un cycle de gestion de projet. Les enjeux d'intersectionnalité y sont aussi décrits dans les premières pages comme des notions incontournables à considérer, tout comme celles de l'accessibilité universelle (MTQ, 2017, p. 8). D'ailleurs, le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement provincial publie sur son site une [boîte à outils](#) à propos de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)⁶. Ce sont des références actualisées à considérer lorsqu'il est temps de planifier un projet, une intervention, une loi, une consultation, etc.

xxx

⁶ Le gouvernement du Québec utilise l'appellation « analyse différenciée selon les sexes (ADS) ». Il existe différentes appellations selon le point de vue utilisé. À ConcertAction Femmes Estrie, le terme « genre » est privilégié et une perspective intersectionnelle est ajoutée afin d'inclure le plus grand nombre de vécus féministes dans nos interventions. CAFE reconnaît qu'il existe des systèmes d'oppression et tente d'éviter de les reproduire.

DROIT n° 2 : LA SÉCURITÉ

La sécurité des femmes est multidimensionnelle : économique, physique, alimentaire ou psychologique. Le sentiment de sécurité est à la base d'un bien-être global.

La précarité économique des femmes est très préoccupante. N'ayant pas accès aux programmes sociaux, les femmes en situation d'itinérance ou les femmes immigrantes sans statut sont particulièrement vulnérables. Les femmes ayant de faibles revenus mais ne bénéficiant pas de l'aide sociale rencontrent aussi beaucoup d'insécurité. Elles n'ont pas accès à certaines aides ou remboursements tels que les frais d'optométrie ou de dentisterie.

L'écart entre le revenu total médian après impôts des Estriens et des Estriennes est de 6 842 \$. Dans certains RLS, l'écart est de plus de 8 000 \$. C'est le cas du RLS du Val-Saint-François (8 541 \$), du Granit (8 338 \$) et de la Haute-Yamaska (8 031 \$).

Source : DSPE, 2021.

Concernant spécifiquement la région de l'Estrie :

- 80,3 % déclarent un revenu du ménage inférieur à 20 000 \$;
- 66,3 % des personnes n'ont qu'un diplôme d'études secondaires ou aucun diplôme;
- 63,2 % sont sans emploi rémunéré;
- 61,6 % déclarent être célibataires et ont la plus faible proportion de ménage avec enfants;
- 55,5 % disent avoir accès à des aliments sains à un coût abordable;
- 11,4 % seulement nomment consommer des fruits tous les jours, et 24,9 % en consomment moins d'une fois par semaine;
- 7,1 % sont des personnes immigrantes.

Source : Loiselle J., Roncarolo F. et l'équipe PARCOURS (2022).

Sécurité alimentaire

Une augmentation des besoins en matière d'aide alimentaire est manifeste en Estrie. Une récente étude a suivi 1000 personnes nouvellement utilisatrices de services de dépannage alimentaire offerts dans 106 organismes communautaires. Elle a été déployée dans quatre (4) régions du Québec, dont l'Estrie.

Il en est ressorti que les banques alimentaires sont la porte d'entrée dans les organismes communautaires pour 85,6 % des nouvelles personnes demanderesse et que plus de 80 % des personnes répondantes ont nommé avoir vécu de l'insécurité alimentaire au cours des douze (12) mois précédant leur participation à l'étude. Les femmes de tous les milieux sont également de plus en plus nombreuses à recourir aux banques alimentaires. Elles y sont représentées à 61 % en milieu urbain et à 71 % en milieu rural.

Prévenir et contrer les féminicides, les violences familiales et entre partenaires intimes⁷

Les vagues de féminicides des dernières années, perpétuées dans un contexte de violence conjugale ou post-séparation, ont ébranlé le Québec. Un féminicide est la forme extrême de violence sur un continuum de violences et de discriminations envers les femmes et les filles. De plus, certaines caractéristiques augmentent le risque d'être victime d'une forme ou l'autre de violence, comme le fait d'appartenir à la communauté 2SLGBTQIA⁸, d'être une femme immigrante, migrante, sans statut ou racisée par la société, d'être une femme autochtone ou en situation de handicap. Par exemple, les femmes inuit représentent 11 % des victimes de féminicides en contexte conjugal depuis le début de la pandémie COVID-19 alors qu'elles ne représentent que 1,4 % des femmes au Québec (Alliance MH2, 2023).

⁷ Le terme « violence entre partenaires intimes » est utilisé par souci d'inclusivité. Il fait référence à la violence conjugale (donc qui habitent ensemble au domicile conjugal, mariées ou conjoint.es de fait) et à la violence dans des relations amoureuses aux multiples constellations possibles (exemple : relations polyamoureuses). Lors de l'utilisation de données précises, le terme « violence conjugale » sera utilisé.

Quelques statistiques

- 1 femme en couple sur 9 vivra une agression sexuelle au courant de cette relation (CALACS, 2023).
- Les femmes en situation de handicap et les femmes ayant un parcours migratoire sont plus susceptibles de vivre de la violence conjugale que leurs consœurs. (Savage, 2021).
- Les personnes trans, bispirituelles et non binaires sont plus à risque d'expérimenter des violences sexuelles dans leur parcours de vie que les personnes cisgenres (Victoria Sexual Assault Center, 2020).

Les inégalités entre les genres renforcent le sentiment d'insécurité des femmes et les maintiennent dans des conditions socio-économiques précaires. De plus, les enjeux de violences sont particulièrement importants pour celles qui se trouvent à la croisée des oppressions.

La sécurité des femmes et des filles est un enjeu transversal⁹ nommé par plusieurs groupes féministes de toutes les régions du Québec, dont l'Estrie. Si le travail politique et collectif ne se concentre pas sur les racines des inégalités dans un objectif de les réduire, les violences genrées auront tout le luxe de continuer à s'implanter. Ces dernières sont trop souvent l'écho d'une société patriarcale et profondément troublée par les différents systèmes de pouvoirs et de privilèges qui l'habitent. La prudence est également de mise quant à la montée des idéologies masculinistes et de l'extrême droite qui nient l'existence même des violences sexistes, racistes, lesbophobes et transphobes. Certaines travailleuses au sein des groupes de femmes ont verbalisé l'insécurité rattachée à leur pratique professionnelle. Intervenir auprès des femmes dans de petites communautés génère parfois des situations sensibles telles qu'avoir la visite d'un homme misogyne au bureau ou encore croiser un conjoint violent à l'épicerie.

De la violence économique

La lutte contre les violences genrées doit passer par un ensemble d'actions qui garantissent l'accès à la santé, à l'éducation, à un logement sécuritaire et à la participation citoyenne de toutes les femmes, sans discrimination. La violence économique est parfois

difficile à repérer. Que ce soit au niveau de l'exploitation financière de femmes âgées ou encore de tentatives de renouer le contact de la part d'un ex-conjoint violent, les personnes intervenantes constatent une augmentation des stratégies de ce genre que tentent d'éviter les femmes. Toutes les tactiques n'ont qu'un objectif commun : conserver le maximum de contrôle et de pouvoir dans la relation, même si celle-ci est terminée.

Plusieurs ex-conjoints violents vont même jusqu'à démissionner volontairement de leur emploi ou à changer continuellement de petits boulots à salaire minimum, à quitter le pays ou encore à devenir travailleur autonome pour retenir la pension alimentaire destinée aux enfants (Le Devoir, 2023). Les femmes qui sont enfin sorties de cette relation n'ont ni l'envie ni l'énergie de se battre pour cette pension. Résultat : elles paient cher le prix de leur départ.

Perdre la garde de son enfant, que l'enfant souffre de la séparation ou soit éduqué.e par une autre personne sont des craintes que peuvent ressentir les femmes immigrantes, migrantes ou autochtones qui ont déjà vécu d'autres traumatismes dans leur vie et qui hésitent à quitter une situation de violence conjugale (CCFemmes, 2019). Ne pas avoir accès à des services adaptés à son handicap (surdité, fauteuil roulant) qui respectent les principes d'accessibilité universelle est quant à elle une appréhension des femmes en situation de handicap. Ce qui est clair, c'est que, plus une femme est dépendante d'un.e conjoint.e, ami.e, enfant, voisinage, concierge d'immeuble, plus elle est à risque de vivre des violences.

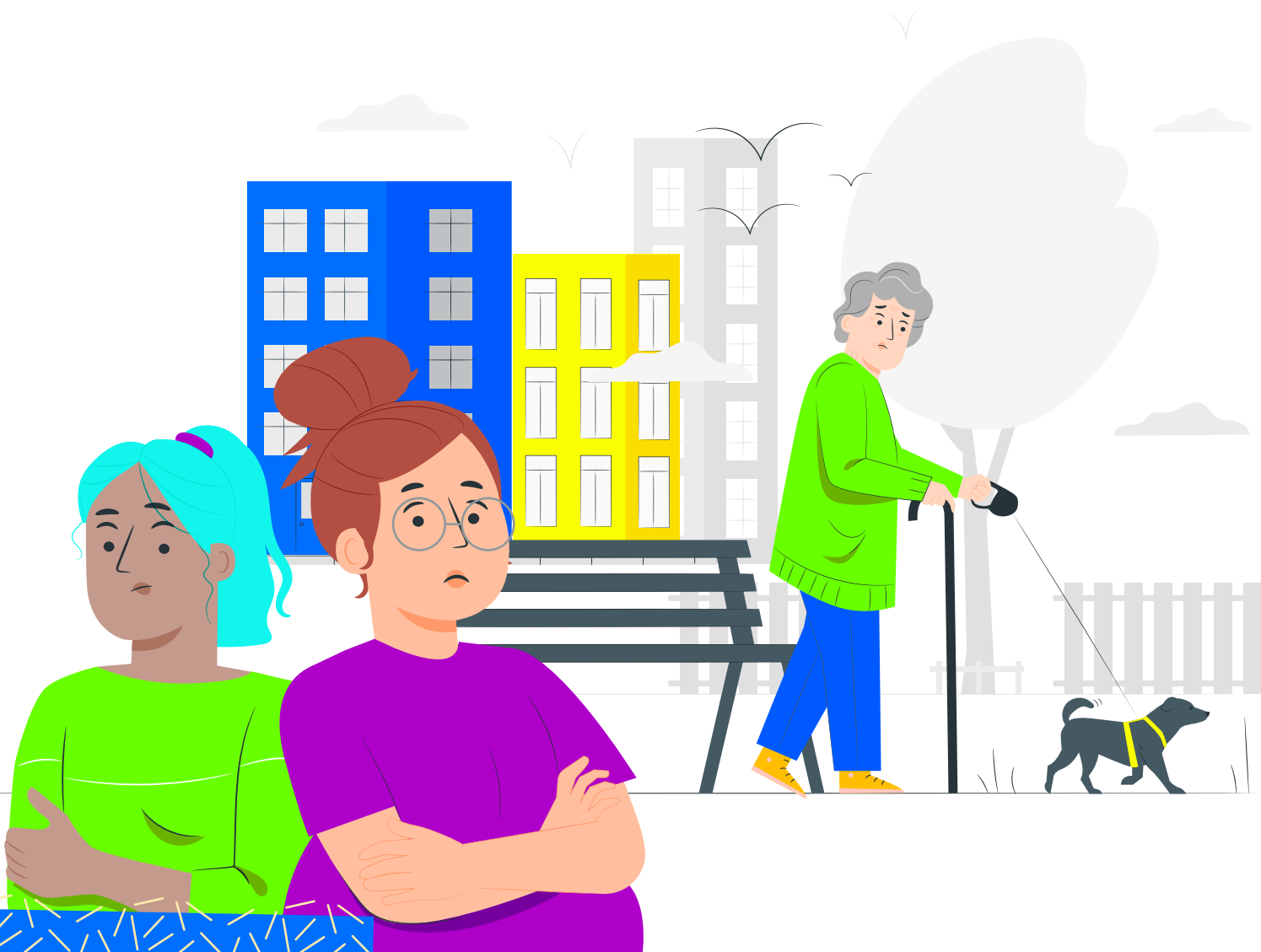
⁹ Avec l'accessibilité au logement et au transport.

IVAC : le défi post-trauma

Des défis existent pour les femmes qui vivent des traumatismes, qu'ils soient liés à de la violence entre partenaires intimes ou non. Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) offre une panoplie de services aux victimes en lien avec les conséquences physiques, psychologiques, financières (et plus) qu'elles doivent gérer au quotidien. Or, le programme est régulièrement dénoncé par des survivantes et des intervenantes pour ses délais d'attente déraisonnables, ses multiples critères pointilleux, ses montants d'indemnisations non indexés depuis plusieurs années et ses remboursements pour les déplacements des victimes qui sont loin d'en atteindre les coûts réels (Aubert Bonn, 2023a).

Des femmes du Haut-Saint-François (HSF) ont dénoncé publiquement le type d'obstacles rencontrés (Aubert Bonn, 2023b). Une d'entre elles, sans véhicule, ne pouvait se rendre à des services d'aide psychologique. Elle y a pourtant droit depuis 2019 et l'IVAC avait accepté de les financer. Le Québec

traverse en ce moment une pénurie de plusieurs spécialistes, dont des psychologues. En région, le CIUSSS Estrie-CHUS n'offre aucun service de soutien psychologique pour les mandats de l'IVAC ; ils sont tous offerts au secteur privé. Mais dans certaines régions comme le HSF, seule une ou deux personnes acceptent les mandats de l'IVAC ; c'est vraiment trop peu pour toutes les demandes. Pour compliquer davantage ses démarches, la demanderesse d'aide a connu une période d'itinérance, sans téléphone. Le Centre des femmes de sa MRC l'accueillait pour passer ses appels, mais elle était confrontée à un répondeur lorsqu'elle appelait à l'IVAC. C'est de cette manière que fonctionne l'organisme ; il y a possibilité de rappel dans un délai de trois jours. Cet exemple illustre bien la vie des femmes prises dans des structures administratives non adaptées, qui ont un impact négatif sur la santé physique, psychologique et financière des survivantes.



DROIT n° 3 : LE LOGEMENT

Que ce soit en raison de l'embourgeoisement ou de l'étalement urbain de nos villes, l'embellissement a un coût à payer, et ce sont les gens des classes les plus pauvres qui le paient le plus chèrement. La crise du logement actuelle laisse entrevoir un sombre avenir pour les locataires. En 2022 en Estrie, les taux d'inoccupation des logements locatifs ont été catastrophiques, notamment à Sherbrooke (0,9 %), Cowansville (0,8 %) et Granby (0,4 %).

D'une MRC à l'autre, les discriminations subies par les femmes locataires sont nombreuses et se répètent d'année en année : sexisme, racisme, transphobie, lesbophobie, âgisme, classisme. Le monopole des logements locatifs par certains propriétaires est aussi un obstacle à l'accessibilité qu'il importe de nommer, notamment en ruralité. De plus, un logement social sécuritaire et accessible est souvent hors de portée pour les femmes en situation de handicap, alors qu'elles sont surreprésentées dans les ménages éprouvant des besoins impérieux de logement.

Deux solutions concrètes et efficaces pour les femmes locataires qui vivent plus que jamais des dénis de leur droit au logement sont le logement social et un contrôle obligatoire et universel du prix des loyers. Mais même si le logement social est une mesure reconnue comme étant la plus judicieuse en matière d'aide au logement et d'impacts sociaux pérennes, ce type de logement ne représente que 11 % du parc de logements locatifs. De plus, au rythme où les logements sociaux sont construits au Québec, il faudrait 140 ans pour répondre aux besoins criants des ménages locataires qui aujourd'hui vivent dans un logement trop cher, trop petit ou en mauvais état (FRAPRU, 2023).

En plus d'être un droit fondamental confirmé par le droit international, le logement est reconnu comme un important déterminant social de la santé des populations. Cela signifie que le logement peut bel et bien avoir un impact sur la santé et le bien-être des femmes. D'ailleurs, des recherches ont démontré l'impact important ou l'influence prouvant que certaines dimensions du logement peuvent avoir sur la santé des individus individus (Morin et al., 2020; Seery et al., 2022).

Ce peut être la qualité du logement, comme le mauvais état, la mauvaise qualité de l'air, la nécessité de réparations majeures, etc.; la salubrité, la dimension économique, que ce soit le coût, la disponibilité ou le manque de logements à coût raisonnable, le mode d'occupation du logement ou le statut de propriété; les caractéristiques du quartier; la sécurité des lieux d'habitation ou du quartier; la dimension sociale et la dimension politique, c'est-à-dire la proximité des services médicaux, sociaux, sanitaires, commerciaux, etc. et l'existence de Politique de logement social dans sa municipalité (Seery et al., 2022).

Pour un chez-soi sécuritaire

En raison de leurs revenus plus faibles que ceux des hommes, les femmes présentent toujours une plus grande vulnérabilité à vivre dans la pauvreté et à ne pas se sentir en sécurité chez elles. D'ailleurs, l'ONU a déclaré en 2019 que l'endroit le plus dangereux pour une femme était son propre domicile. Or, le contexte socioéconomique actuel entraîne son lot de conséquences négatives sur leur niveau de stress, sur leur charge mentale, sur leurs capacités à assumer les autres dépenses essentielles de leur vie et sur leur état de santé physique et mentale.

« Les femmes font souvent face à un non-choix quant au lieu et/ou aux conditions dans lesquelles elles devront vivre. La hausse des loyers ne fait que fragiliser leur situation déjà précaire. Cela explique pourquoi la majorité des personnes qui sont en liste d'attente pour un logement social sont des femmes! »

— Intervenante dans un organisme pour femmes en milieu urbain

Le télétravail semble plus accepté depuis la pandémie. Cependant, les logements dans lesquels habitent les femmes ne sont pas toujours adaptés à ce genre de travail et cela peut engendrer d'autres inégalités : augmentation du double travail et de la charge mentale (rôle de travailleuse et de mère, pour les personnes concernées), espace non ergonomique (possibilité de développer des maladies professionnelles), lieu de travail non assuré, isolement, etc. Si le logement est assez grand et qu'il est en mesure de répondre à un besoin de conciliation travail-famille-études-vie personnelle, alors le télétravail deviendra source de renforcement du filet social et amène une reconnaissance du travail du « care », du « prendre soin ».

Les personnes qui ont le plus de difficultés à se loger sont les femmes seules et les mères seules. En plus des éléments mentionnés précédemment, les séparations conduisent certaines femmes, particulièrement les conjointes non mariées, à vivre dans la pauvreté. Les femmes sont également davantage victimes de harcèlement et de discrimination, même de la part

de propriétaires ou de concierges d'immeuble. Ces enjeux sont de plus en plus documentés par les groupes féministes au Québec. Les locataires les plus à risque de vivre des violences demeurent les femmes habitant des maisons de chambres puisqu'il n'y a notamment pas de contrôle sur ce qui se passe dans les espaces communs (CAFE, 2018; FRAPRU, 2020). Les groupes féministes au Québec documentent de plus en plus l'ensemble de ces enjeux.



Quelques statistiques

- Près de la moitié des familles monoparentales sont locataires comparativement au cinquième des familles biparentales (CSF, 2019).
- Dès l'âge de 65 ans, la proportion de femmes vivant seules est en moyenne de 13,8 % plus élevée que celle des hommes (ISQ, 2019).
- Le risque de suicide chez les femmes en situation de logement instable est six (6) fois plus élevé que chez les femmes qui ont un logement adéquat (RACH, 2010).
- Les femmes immigrantes paient près de 12 % plus cher pour se loger que les femmes non immigrantes (RQOH, s.d.).
- Les femmes immigrantes, les femmes autochtones et inuites sont la cible d'une double discrimination pour accéder à un logement en milieu urbain. Parmi la population autochtone en situation d'itinérance, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (RQOH, s.d.).

xxx

Situation du logement en Estrie

En 2020, aucun logement coopératif n'a été mis en chantier en Estrie. En revanche, 29,3 % des mises en chantier concernaient des propriétés unifamiliales, 68,9 % des logements locatifs et 1,8 % des copropriétés. Ces taux sont légèrement plus élevés que ceux de la moyenne provinciale (MAMH, 2021). Les prix des propriétés estriennes ont augmenté nettement, plus que dans d'autres régions du Québec depuis la pandémie en 2019. En effet, le prix médian des unifamiliales a augmenté de 58,5 % (au Québec : +40,4 %), celui des copropriétés a augmenté de 38,5 % (au Québec : +36 %) et celui de plex de deux à cinq logements de 38 % (au Québec : +7,1 %) (MAMH, 2021).

Sur le total du parc locatif estrien, 36,8 % sont loués (DSPE, 2021). Les RLS de Sherbrooke et de la Haute-Yamaska sont ceux où le plus grand nombre de locataires consacrent 30 % ou plus de leur revenu annuel brut pour se loger et où les logements nécessitant seulement un entretien régulier sont répertoriés en plus grand nombre. Le RLS de Sherbrooke est aussi l'endroit où le plus de locataires consacrent 50 % ou plus de leur revenu annuel brut pour se loger (12,9 %), alors que la moyenne estrienne est de 11,6 %. Quant à lui, le RLS du Haut-Saint-François est l'endroit où les données sont les plus catastrophiques en matière de logements nécessitant des réparations mineures ou majeures ou encore du nombre de ménages privés n'ayant qu'un seul soutien financier ou couples (avec ou sans enfant) n'ayant qu'un seul soutien financier. Les RLS du Granit et de Val-Saint-François suivent de près.

De plus, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a publié des données en mars 2023 stipulant qu'au moins 40 % des 3 000 habitations à loyer modique (HLM) en Estrie sont en mauvais état. Les chiffres par municipalité sont encore plus alarmants : 55 % des logements de type HLM dans la Vallée de Coaticook sont en désuétude, 53 % dans le Granit et 83 % dans Brome-Missisquoi (Belzile, 2023). En d'autres termes, les endroits où les prix des loyers sont les plus bas sont les RLS où les poches de pauvreté sont les plus nombreuses, où le parc locatif est le moins entretenu et où la population vieillissante habite en grand nombre.

Impacts de la crise du logement

Puisque la crise du logement s'étend maintenant aux régions et que le taux d'inoccupation est très bas, les possibilités de logement sont restreintes pour les locataires en situation de précarité ou cumulant plusieurs oppressions. La situation rend possible des pratiques illégales ou frauduleuses, notamment en raison de difficultés avec le français ou l'anglais, ou du manque de connaissances de ses droits comme locataires. C'est le cas du recours à l'enquête de crédit, qui est fréquemment dénoncé en raison de son impact sur les personnes immigrantes, migrantes et sans statut qui n'ont pas (ou peu) d'historique de crédit au Québec ni de personne garante. Certains propriétaires proposeraient même des prêts d'argent à des taux d'intérêt démesurés (plus de 60 %) (FRAPRU, s.d.).

Un autre des grands enjeux que vivent les organismes qui interviennent notamment auprès de femmes victimes de violences et leurs enfants, mais également auprès de femmes qui vivent différentes situations multiproblématiques, c'est que la crise du logement interrompt le continuum de services. Par exemple, les séjours en maison d'hébergement sont par définition de courte durée. En raison du manque de maisons de deuxième étape¹⁰, notamment en milieu rural, et de la pénurie de logements sociaux, communautaires et abordables, les femmes occupent les ressources plus longtemps que prévu : elles sont incapables de trouver un logement sécuritaire qui réponde à leurs capacités financières. Cette situation a comme conséquence d'augmenter la pression sur les organismes et les personnes intervenantes qui y travaillent : les demandes d'hébergement ont considérablement augmenté ces dernières années (60 %), tout comme les demandes de services externes (73 %) (Maki, 2019).

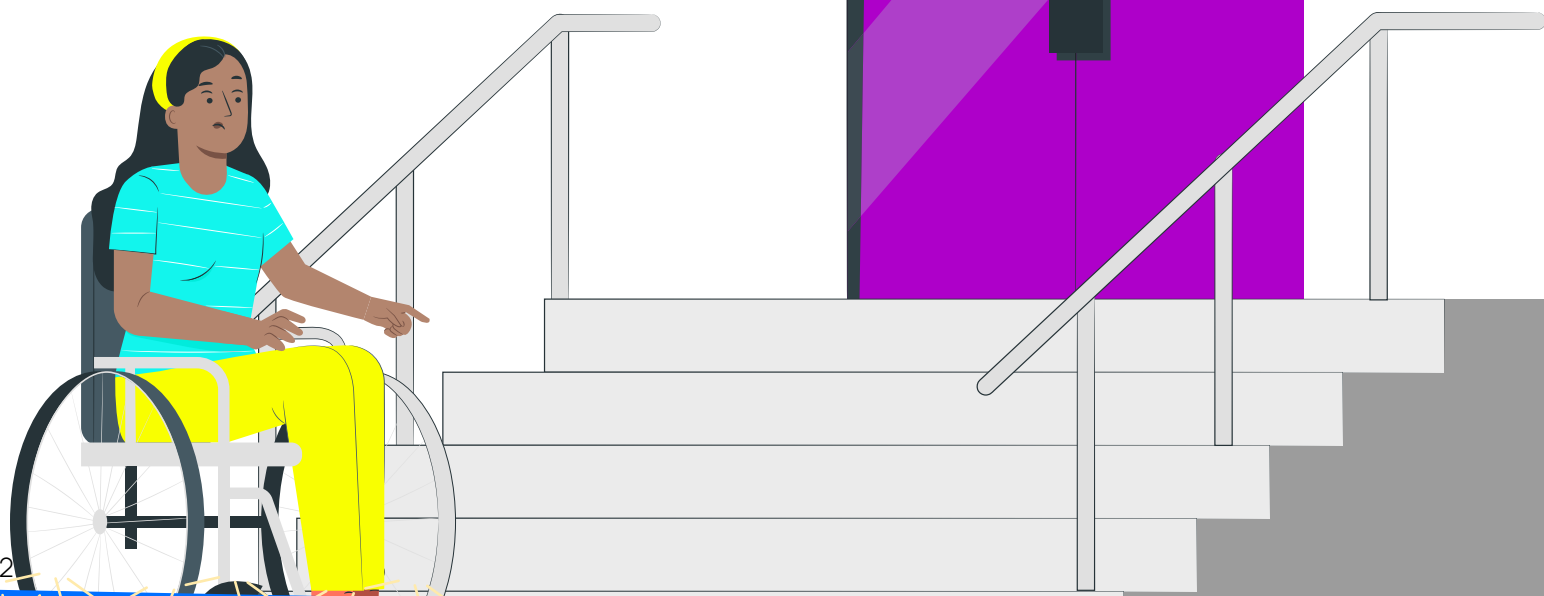
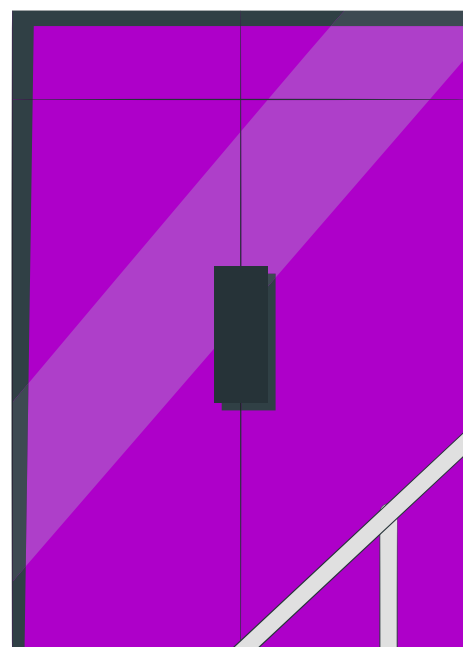
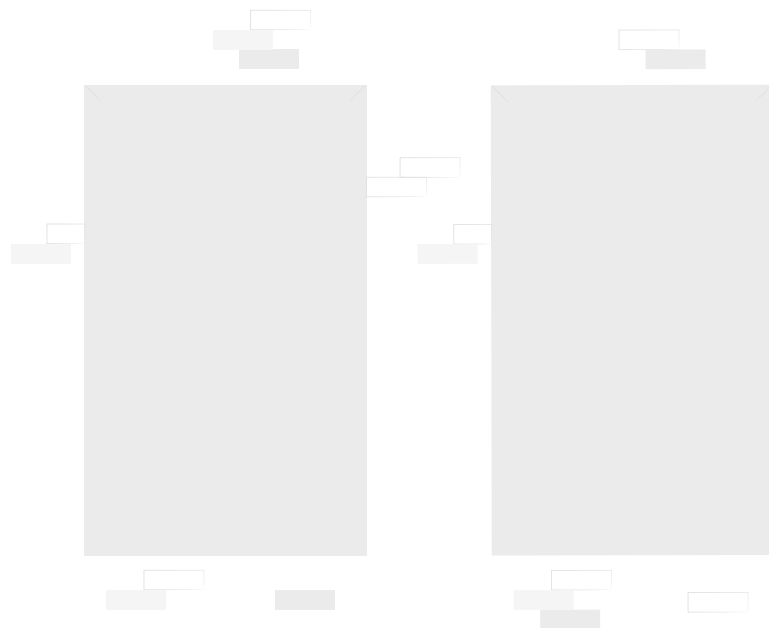
Des ressources à plein rendement signifient pour des survivantes de devoir se déplacer dans une autre MRC ou même une autre région pour être hébergées temporairement, voire y déménager de manière permanente pour y recevoir des services ou pour trouver un logement qui répond à leurs besoins. Ce déracinement amène son lot de deuils et de défis : la perte d'un domicile, d'un emploi, d'une place en garderie, d'une école, peut-être d'un animal de compagnie, de tout un réseau social et d'entraide. Cela engendre aussi des coûts imprévus, augmente le stress et mine le bien-être de ces femmes et leurs enfants qui luttent pour leur survie.

¹⁰ Une maison d'hébergement de deuxième étape est une forme de logement transitoire pour les survivantes de violence conjugale qui risquent d'être en danger après la séparation et qui ont besoin de plus de temps et de soutien pour guérir de leurs traumatismes et reconstruire leur vie.

Pour des femmes en situation de handicap, des femmes immigrantes, migrantes ou sans statut, autochtones ou des femmes de la diversité sexuelle, des défis supplémentaires peuvent s'ajouter au fait de devoir déménager dans une nouvelle communauté. Par exemple, 80 % des maisons d'hébergement ont déclaré à l'organisme Hébergement Femmes Canada avoir desservi des femmes autochtones en 2022, mais seulement 19 % d'entre elles ont répondu avoir été « souvent » en mesure de leur offrir des programmes culturellement adaptés (HFC, 2022). On observe la même problématique à différentes échelles quant à l'accessibilité universelle des ressources d'aide, la langue dans laquelle l'aide est offerte ou l'accès à des ressources de traduction, et les connaissances des spécificités des enjeux que vivent les femmes de tous les horizons. De plus, ce sont les femmes âgées qui occupent à plus forte proportion un logement non abordable (ISQ, 2023).

Pour ces dernières, une place qui se libère dans un logement social, coopératif ou une résidence peut se traduire par un changement de quartier ou de village dans lequel elles ont habité toute leur vie et une perte de leur environnement sociocommunautaire.

Ces exemples démontrent l'interdépendance de l'accessibilité à un logement social et abordable, du transport partout en région et adapté aux besoins, des taux de violences genrées et de pauvreté affolants, plus spécifiquement chez les femmes qui vivent plusieurs discriminations à la fois, et des multiples conséquences à court, moyen et long termes d'une vision tunnel en intervention gouvernementale.



Le travail progresse vers l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre tous les genres. Force est de constater que le droit au logement, le droit à la mobilité et le droit à la sécurité sont interreliés et doivent être adressés ensemble, de même qu'avec un certains nombres d'autres facteurs. Pour arriver à transformer nos collectivités en des espaces sécuritaires pour tout le monde, dans lesquels les personnes au bas de l'échelle des discriminations ont accès aux mêmes droits (dans les faits) que les autres, il est essentiel de changer la manière dont le développement régional se réalise.

1) Considérer et valoriser la diversité des voix de toutes les femmes est une étape cruciale dans la continuité de ce travail de société. Pour les comprendre et développer des initiatives, des projets, des ressources et des programmes qui répondent à leurs besoins, les groupes de femmes, les groupes féministes, les collectifs, les citoyennes engagées doivent pouvoir collaborer et être entendues avant de commencer une démarche. Il est impossible de décider de mesures structurantes sans avoir eu l'aval du terrain.

2) C'est pourquoi il est urgent que l'analyse selon les genres avec une perspective intersectionnelle (ADG+) soit intégrée au sein de l'appareil gouvernemental, tant au niveau provincial que dans les MRC. Il s'agit d'un travail colossal, parfois avec des

enjeux complexes, mais l'ADG+ est là pour s'assurer que l'ensemble de la population puisse participer de manière équitable à un développement social, économique, inclusif et politique de sa ville, sa région, sa province. L'adoption de Politiques de genre peut aussi faciliter la prise de décision quant aux moyens utilisés pour réduire les barrières à la participation sociale et politique d'un groupe de personnes plus précarisés, par exemple les femmes à la croisée des oppressions.

3) Finalement, il est essentiel de considérer la pluralité de genres et la combinaison de plusieurs facteurs identitaires dans la collecte de données. Trop de statistiques ou de portraits sont encore binaires (femmes/hommes) alors qu'il existe de nombreuses identités de genre et d'expressions de genres. De plus, il devrait toujours y avoir une possibilité de combiner un ou plusieurs facteurs identitaires afin de poser un regard plus inclusif sur le monde. Par exemples : nombre de locataires + nombre de femmes locataires + nombre de femmes âgées locataires ou nombre de femmes immigrantes + nombre de femmes immigrantes en situation de handicap ou nombre de femmes autochtones + nombre de femmes autochtones en situation de pauvreté.

Pour être capable de mesurer les discriminations et les écarts de données vécues par ces communautés, il faut offrir la possibilité de les comptabiliser.

Une politique de genre est une orientation des politiques publiques qui répond à différents critères :

- Elle vise l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les personnes de divers genres;
- Elle considère les besoins et les attentes de chaque personne en intégrant la question du genre;
- Elle comprend autant des politiques de solidarité sociale que des politiques d'urbanisme;
- Elle est transversale, donc elle lie les politiques publiques ensemble et sert de guide pour ce qui peut se construire sur le territoire et la manière dont cela devrait être construit, de jour comme de nuit;
- Elle a l'objectif d'amener les questions de partage de l'espace public au centre des politiques du territoire, à l'avantage de tout le monde.

Source : Ville de Paris, 2021. *Guide référentiel 2 : Genre & espace public.*



Plusieurs obstacles restreignent la mobilité des femmes à travers la région : tarifs élevés, absence de services à certains endroits ou sentiment d'insécurité dans les transports et les espaces publics, pour ne nommer que ceux-là. Nous souhaitons contribuer à la recherche de solutions créatives et collectives pour veiller à ce que les femmes, dans toute leur diversité, puissent se déplacer sans contrainte et en toute sécurité.

LE DROIT À LA MOBILITÉ – NOS RECOMMANDATIONS

1 **Garantir l'accessibilité universelle et inclusive des services de transport collectif, de transport adapté et des aménagements pour le transport actif.**

Exemples : À l'aide d'une ADG+, informer la population des retombées positives de l'accessibilité universelle pour l'ensemble de la communauté; diversifier les moyens de communication et diffuser les offres de services en considérant le fort taux de littératie fonctionnelle (utiliser des images, des pictogrammes, des traductions); favoriser l'intégration des principes de l'accessibilité universelle en toutes circonstances dans les nouveaux projets d'aménagement du territoire ou services liés à la mobilité.

2 **Instaurer des mesures de tarification sociale attestant d'une volonté ferme d'enrayer la pauvreté en région et d'inciter l'usage des transports collectifs et adaptés.**

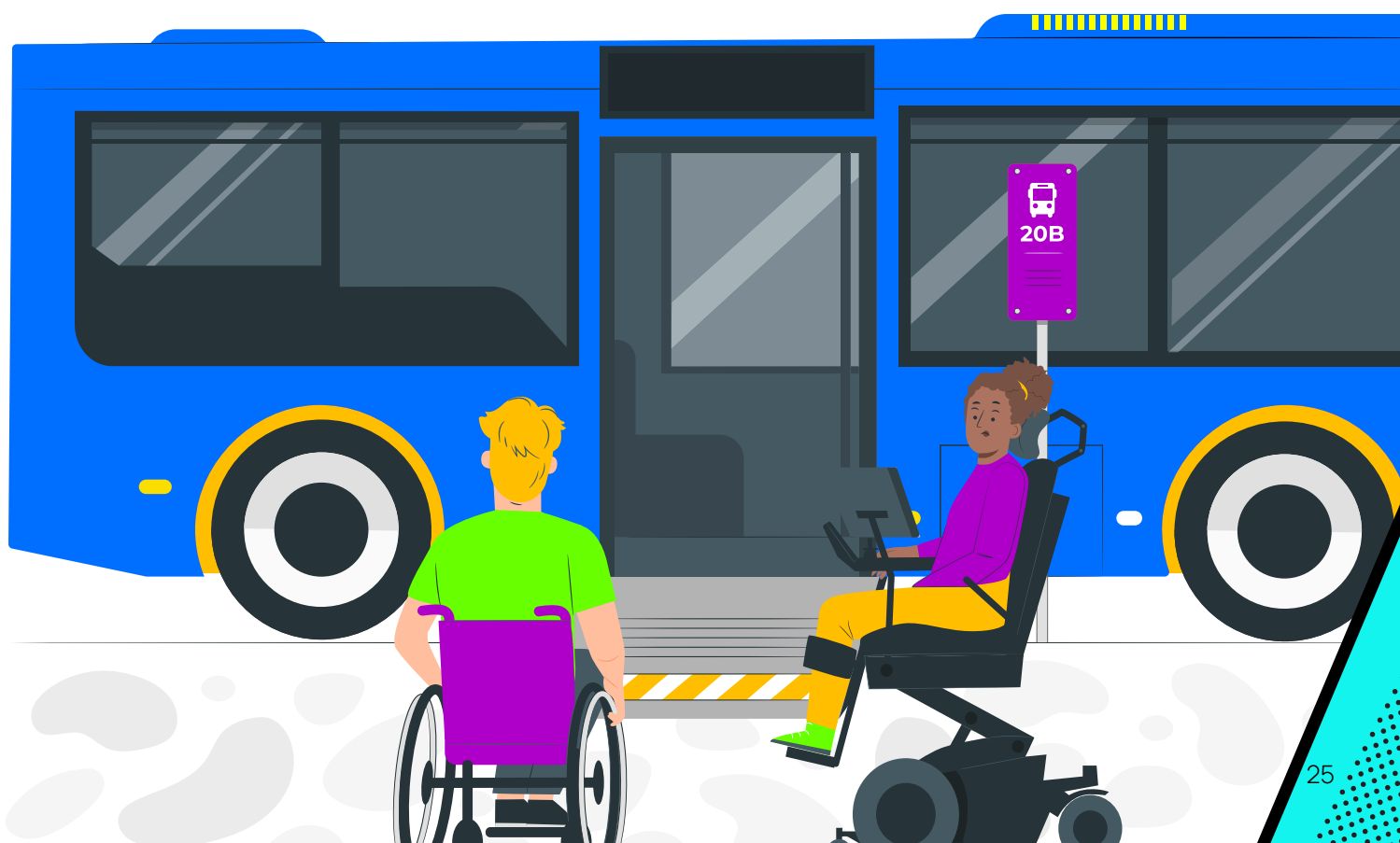
Exemples : Geler les hausses de tarifs; établir une tarification sociale en fonction du revenu, pour tendre vers la gratuité; proposer une carte de transport pour les familles monoparentales; favoriser des journées où le transport est gratuit (ex. : tous les premiers dimanches du mois); créer ou maintenir les ententes avec les groupes féministes et autres groupes communautaires pour l'obtention de passages à moindres coûts; développer des cartes de transport valides pour les taxi-bus, les minibus, le transport interurbain, le transport dans les petites communautés et le transport interrégional.

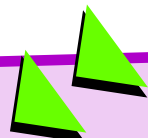
3 Anticiper le sentiment d'insécurité de toutes les femmes et agir sur celui-ci dans les plans de mobilité et d'aménagement, tant dans les rues que dans les arrêts d'autobus, les parcs, le transport collectif et adapté, ainsi que les transports alternatifs publics et privés.

Exemples : Diffuser la mesure « Entre deux arrêts » de la Société de transport de Sherbrooke auprès de la population; soutenir en ressources humaines et financières les initiatives qui visent à documenter le harcèlement de rue; concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les organismes du milieu; adapter les horaires d'offres de services de transport. Plus concrètement : ajout d'éclairage et de signalisation, balise de chemins informels ou raccourcis, ajout de bancs de repos et de rampes d'accès à des endroits clés, extension du temps alloué aux passages piétonniers, etc.

4 S'inspirer des bonnes pratiques quant à la gestion du transport collectif et adapté, ainsi que du transport alternatif publics et privés, pour l'ensemble du territoire estrien.

Exemple : L'Association lavalloise pour le transport adapté (Alta) a créé un protocole de transport permettant une navette gratuite, rapide, confidentielle et sécuritaire pour les femmes en situation de handicap voulant aller dans une des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence du territoire. Une campagne de sensibilisation auprès des personnes conductrices de transport adapté et une formation des intervenantes en maison d'hébergement ont été incluses dans le projet (Novae, 2021).





La sécurité des femmes est multidimensionnelle : économique, physique, alimentaire ou psychologique. Le sentiment de sécurité est à la base d'un bien-être global. Qu'elles aient lieu dans la sphère publique ou privée, les violences genrées sont un fléau pour les femmes, plus particulièrement pour celles qui vivent à la croisée de plusieurs oppressions.

LE DROIT À LA SÉCURITÉ – NOS RECOMMANDATIONS

1 Appliquer des mesures concrètes pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, en considérant les enjeux particuliers que vivent les femmes, dans toute leur diversité.

Exemples : Augmenter le salaire minimum à 18 \$/h, et à 20 \$/h dès que possible, et l'indexer chaque année pour favoriser une sortie de pauvreté; réformer la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles en y intégrant les revendications des groupes concernés (indexation des prestations, abolition des catégories, etc.); adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments; maintenir et renforcer l'accès universel, de qualité et gratuit aux centres de la petite enfance et aux garderies; rémunérer tous les stages obligatoires pour l'obtention d'un diplôme et assurer la reconnaissance du statut de travailleur.se pour les stagiaires.

2 Élaborer des mesures effectives pour sécuriser la vie et le quotidien des femmes, particulièrement celles qui se trouvent à l'intersection de plusieurs oppressions.

Exemples : Garantir aux femmes, dans toute leur diversité, une continuité dans l'offre de services alternatifs au réseau de la santé et des services sociaux; réclamer une loi sur la cyberviolence; établir un portrait régional des violences obstétricales et gynécologiques; augmenter le financement pour l'adaptation aux principes d'accessibilité universelle des maisons d'hébergement et de toute autre ressource pour femmes en difficulté ou qui en fait la demande; démystifier les mythes de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes.

3 Assurer l'accès aux services sociaux et à des soins de santé de qualité, adaptés et gratuits pour toutes les femmes de la région par une équipe de première ligne (comprenant des personnes infirmières praticiennes spécialisées, des médecins de famille et des spécialistes, des personnes intervenantes en travail social, des psychologues, etc.).

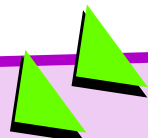
Exemples : Former le personnel à propos des différentes réalités des femmes (en situation de handicap, de la diversité sexuelle, autochtones, immigrantes, etc.) et des barrières à l'accès aux services, notamment en santé mentale (langue, mandat impossible avec l'IVAC, accès à un transport), avec les groupes de femmes ciblés et les familles; adhérer au Principe de Joyce¹.

4 À l'aide de l'ADG+, soutenir la mise en place d'initiatives locales et régionales qui favorisent un meilleur accès à une alimentation saine et à des outils d'éducation populaire en ce sens, pour tous les âges et toutes les réalités.

Exemple : Développer des jardins communautaires entièrement sur bacs pour les personnes âgées et en situation de handicap; mobiliser les communautés autour des déserts alimentaires pour faire émerger des projets du milieu; déconstruire les stéréotypes genrés et instaurer des mesures incitatives pour un partage plus équitable des responsabilités et des tâches au sein des ménages et de la société.



¹ Le Principe de Joyce vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle. Il requiert obligatoirement la reconnaissance et le respect des savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé (principedejoyce.com, 2023).



Le portrait socioéconomique des femmes est sensiblement le même : elles sont davantage locataires, pauvres, monoparentales et ayant des besoins impérieux de logement. Il est juste de dire que le logement social et communautaire sauve la vie des femmes, mais il est aussi vrai qu'elles ont des besoins différents selon leurs réalités et leurs vécus. Nous souhaitons partager notre expertise féministe avec les différents groupes qui travaillent également sur l'enjeu crucial de la crise du logement pour que les besoins des femmes de tous les horizons puissent être considérés et comblés.

LE DROIT AU LOGEMENT – NOS RECOMMANDATIONS

1 Développer des politiques d'habitation dans les villes et municipalités de la région.

Exemples d'inclusion : À l'aide d'une ADG+, cibler les besoins des femmes et des communautés marginalisées; inclure des règlements en matière de salubrité et d'entretien; adopter une politique d'inclusion obligatoire de logements sociaux et communautaires dans les développements immobiliers; réserver le tiers des investissements en logement social pour les projets visant les ménages menés par des femmes ou des communautés marginalisées.

2 Établir un registre public des loyers, mis à jour chaque année, qui récolterait également des données sur l'accessibilité, l'adaptabilité et l'adaptation du bâtiment et des logements.

Exemples de mesures supplémentaires : Développer un guichet unique pour l'accès aux logements peu coûteux et adaptables; promouvoir l'accessibilité universelle des maisons de chambre; faire des représentations pour l'abolition de la clause F du bail².

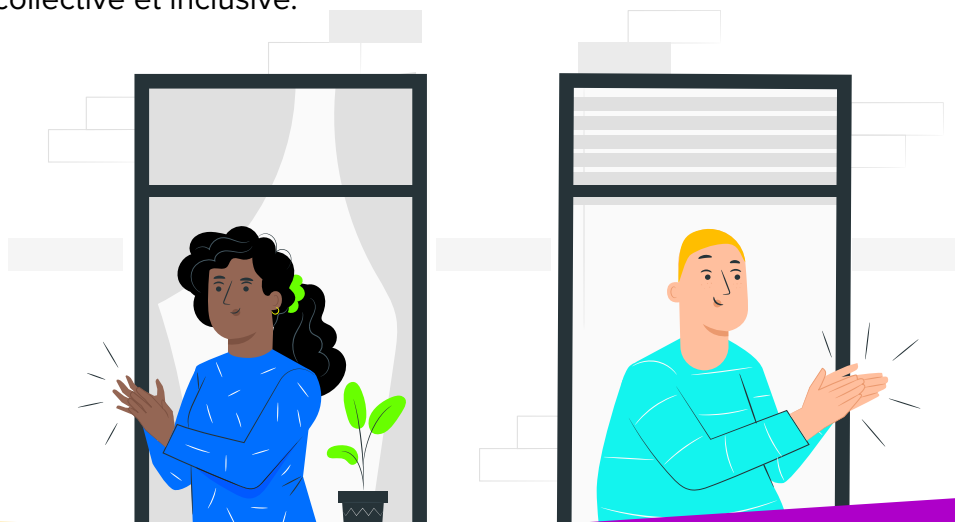
² La clause F permet à un.e propriétaire, dans les cinq années suivant la construction d'un logement locatif, de ne pas être assujetti.e aux recommandations des grilles du Tribunal administratif du logement (TAL) en matière d'ajustement de loyer annuel.

3 Élargir l'offre de logements sociaux et communautaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes de toutes les MRC et en faciliter l'accès.

Exemples : Consulter les femmes sur ces enjeux et considérer leur analyse en ce qui a trait à leur condition ou identité; assurer un financement accessible, juste et équitable pour les groupes de femmes sans discrimination et qui répond à leurs besoins; créer des ressources et services pour les populations et secteurs mal desservis; favoriser l'octroi de financement pour l'embauche de ressources spécifiquement dédiées à l'aide au logement au sein des groupes de femmes et des groupes féministes; encourager l'intégration de centres de la petite enfance et de garderies dans les développements immobiliers et commerciaux.

4 Sensibiliser les différentes instances aux obstacles persistants pour les femmes quant à la recherche, au maintien et à l'accessibilité d'un logement social, adaptable, sécuritaire et salubre.

Exemple : Offrir des formations en ADG+ appliquée à la crise du logement, aux conditions de vie des Estriennes et aux différentes discriminations vécues (monoparentalité, racisme, sexisme, homophobie, capacitisme, classisme, etc.); s'inspirer des meilleures pratiques pour atteindre cet objectif de manière positive, collective et inclusive.



xxx

Pour aller plus loin

MORIN, Paul et al. 2020. *En Estrie, des femmes en situation de handicap physique prennent la parole. Un chez soi accessible, abordable et sécuritaire*. Sherbrooke, ConcertAction Femmes Estrie. [En ligne] <https://bit.ly/43pKSAC>

SEERY, Annabelle, Louise LEMIRE et Laurence CHARLESTON. 2022. *Le logement : un levier pour améliorer la santé et le bien-être des femmes en Estrie*. Document déposé à ConcertAction Femmes Estrie par le Centre de recherche sociale appliquée, 28 p. [En ligne] <https://bit.ly/3MWLBDo>

xxx

RÉFÉRENCES CONSULTÉES

- AUBERT BONN, Ariane. 2023a. *Aide psychologique: des victimes d'actes criminels laissées à elles-mêmes*. La Tribune. Estrie et région. [En ligne] <https://bit.ly/3MWQY5z>
- AUBERT BONN, Ariane. 2023b. *Quand les victimes subissent un traumatisme administratif*. La Tribune. Estrie et régions. [En ligne] <https://bit.ly/43oKrpF>
- BARON, Geneviève. 2016. *Mieux répondre aux besoins des communautés linguistiques et culturelles de l'Estrie*. Sherbrooke (Québec), Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 1 ressource en ligne (ix, 67 p.), Collections de BAnQ. [En ligne] <https://bit.ly/42biQIt>
- BLAIN, Marie-Jeanne. 2018. *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec - Expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*. Montréal, Commission des partenaires du marché du travail ; Comité consultatif pour les personnes immigrantes, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ. [En ligne] <https://bit.ly/43ejfdf>
- CAA-QUÉBEC. 2013. *Coûts d'utilisation d'une automobile. Au-delà de l'étiquette de prix : Comprendre les dépenses liées au véhicule*. Association canadienne des automobilistes. [En ligne] <https://bit.ly/424WMhQ>
- CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA. 2021. *Le travail non rémunéré des femmes au Canada*. Rapport du Comité permanent de la condition féminine. Marilyn Gladu, présidente. 43^e législature, 2^e session. [En ligne] <https://bit.ly/3lIAYBF>
- COMITÉ CONSULTATIF FEMMES EN DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCFEMMES). 2019. *Analyse qualitative de parcours d'insertion de femmes immigrantes au marché du travail et conditions de réussite observées*. [En ligne] <https://bit.ly/3MHR3tR>
- CONCERTACTION FEMMES ESTRIE (CAFE). 2016. *Femmes itinérantes à l'abri de la violence. Étude sur les besoins des femmes en situation ou à risque d'itinérance*. 72 p. [En ligne] <https://bit.ly/2E7RSHF>
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF). 2019. *Quelques constats sur la monoparentalité au Québec*. Gouvernement du Québec. (Québec) [En ligne] <https://bit.ly/3B29qeR>
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF). 2022. *Portrait des Québécoises*. Édition 2021 – Femmes et santé. Québec, Conseil du statut de la femme, 73 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF). 2023. *Portrait des Québécoises*. Édition 2022 – Situation familiale. Gouvernement du Québec. [En ligne] <https://bit.ly/3HLZmSA>
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'ESTRIE (DSPE). 2021. *Tableau de bord des communautés de l'Estrie*. Sherbrooke, Équipe des services spécialisés – Axe surveillance, mise à jour de mai. [En ligne] Consulté le 2023-05-24. <https://bit.ly/3lyWCsc>
- FEMMES AUTOCHTONES QUÉBEC NATIVE WOMEN (FAQNW). 2021. *Mémoire de Femmes autochtones du Québec dans le cadre de la journée de débat général sur le Droits [sic] des femmes et des filles autochtones à la 79^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*. [En ligne] <https://bit.ly/41ZsNbO>
- FONDATION CANADIENNE DES FEMMES. (s.d.) *Questions fréquentes sur la violence fondée sur le genre*. [En ligne] <https://bit.ly/3KqFgw>
- FONTAINE, Eugénie, ANTOINE, Julie, VAILLANCOURT, Julie. 2021. *Résultats de l'enquête « Portrait des femmes de la diversité sexuelle au Québec »*. Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ). [En ligne] <https://bit.ly/43gKFIE>
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). (s.d.) *La lutte pour le droit au logement sera terminée quand on pourra parler de pauvreté au passé*. [En ligne] <https://bit.ly/43tbpN1>
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). 2020. *Pénurie de logements : des conséquences dramatiques pour de trop nombreuses femmes*. Communiqué de presse FMHF, FRAPRU, L'R des Centres de Femmes, RCLALQ, RMFVVC. [En ligne] <https://bit.ly/3MMf179>
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). 2023. *Faire de la crise du logement vécue par les locataires une priorité budgétaire*. Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024. [En ligne] <https://bit.ly/3lymwvZ>
- HÉBERGEMENT FEMMES CANADA. 2021. *Solutions prometteuses aux besoins de logement des femmes*. [En ligne] <https://bit.ly/3OnogvM>
- HÉBERGEMENT FEMMES CANADA. 2022. *Les maisons s'expriment*. Numéro spécial : les enjeux liés au travail et leur impact sur le personnel des maisons d'hébergement. [En ligne] <https://bit.ly/42cXauL>
- INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES SUR LES FEMMES (ICREF). 2021. *Intersectionnalité féministe*. Ottawa (Ontario), Institut canadien de recherches sur les femmes. ISBN : 978-1-77483-001-7. [En ligne] <https://bit.ly/3HOKkvr>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2014. *Regard sur la mobilité québécoise*. Juin 2014, vol. 8, no 3.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2019. *Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec en 2019. Portrait de la maltraitance vécue à domicile*. Gouvernement du Québec (Québec). Disponible uniquement en version électronique [En ligne] <https://bit.ly/3M1G91w>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2023. *Portrait des personnes âgées au Québec*, Québec, L'Institut, 269 p. [En ligne] <https://bit.ly/3ltLuMU>
- INSTITUT F. 2020. *Des quartiers forts de leurs femmes immigrantes. 2020-2021 : Analyse des besoins des femmes immigrantes. Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*. Rapport. [En ligne] <https://bit.ly/42hOmDD>
- LANGLOIS, Pierre. 2021. *La littératie au Québec : un regard local sur les enjeux. Estimation d'un indice de littéracie par MRC*. Fondation pour l'alphabétisation. [En ligne] <https://bit.ly/3lvsopl>

LÉVESQUE, Martine et al. 2023. *Trajectoire vers la sécurité et le bien-être des femmes en situation de handicap et de violence : une recherche-action participative intersectorielle de la région de Montréal*. Présentation Teams dans le cadre du Colloque sur la violence conjugale faite aux personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec. [En ligne] <https://bit.ly/3W2Uq1n>

MAKI, Krystle. 2019. *Plus qu'un lit: Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées*. Ottawa (Ontario). Hébergement femmes Canada. [En ligne] <https://bit.ly/3q85gXD>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2021. *Portrait régional de l'habitation. Région administrative de l'Estrie*. Gouvernement du Québec, Québec, 37 p. [En ligne] <https://bit.ly/3Mlqdlf>

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). 2019. *Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transports*, Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes, Gouvernement du Québec, Québec, 68 p. [En ligne] <https://bit.ly/3MplxPO>

MINISTÈRE FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES. 2022. *Introduction à l'intersectionnalité*. Gouvernement du Canada. Introduction à l'ACS Plus. [En ligne] <https://bit.ly/3MWIYJT>

MORIN, Paul et al. 2020. *En Estrie, des femmes en situation de handicap physique prennent la parole. Un chez soi accessible, abordable et sécuritaire*. Sherbrooke, ConcertAction Femmes Estrie. [En ligne] <https://bit.ly/43pKSac>

NOVAE. 2021. *Le transport adapté pour contrer la violence conjugale*. Financé par l'Autorité régionale de transport métropolitain. [En ligne] <https://bit.ly/43wi09u>

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ). 2021. *Les femmes avec incapacité : un portrait statistique de leurs conditions de vie et de leur participation sociale*, Drummondville, Secrétariat général, communications et affaires juridiques, L'Office, 62 p. [En ligne] <https://bit.ly/3MqJMNp>

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN ESTRIE ET ÉCOBES RECHERCHE ET TRANSFERT (PRÉE). (2022a) *Portrait de la MRC de Memphrémagog. Un état de situation pour orienter les actions en faveur de la persévérance scolaire et de la réussite éducative*. [En ligne] <https://bit.ly/436laj2>

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN ESTRIE ET ÉCOBES RECHERCHE ET TRANSFERT (PRÉE). (2022b) *Portrait de la MRC des Sources. Un état de situation pour orienter les actions en faveur de la persévérance scolaire et de la réussite éducative*. [En ligne] <https://bit.ly/41XRIBb>

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN ESTRIE ET ÉCOBES RECHERCHE ET TRANSFERT (PRÉE). (2022c) *Portrait de la MRC du Granit. Un état de situation pour orienter les actions en faveur de la persévérance scolaire et de la réussite éducative*. [En ligne] <https://bit.ly/3OvjJYs>

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN ESTRIE ET ÉCOBES RECHERCHE ET TRANSFERT (PRÉE). (2022d) *Portrait de la MRC du Haut-Saint-François. Un état de situation pour orienter les actions en faveur de la persévérance scolaire et de la réussite éducative*. [En ligne] <https://bit.ly/3lpjfiD>

PRABHA, Khosla. 2021. *Analyse intersectionnelle et de l'égalité des genres*. Ottawa (Ontario), Institut canadien de recherches sur les femmes. ISBN : 978-1-77483-004-8. [En ligne] <https://bit.ly/3B5S0FQ>

RADIO-CANADA. 2023. *Les personnes racisées sont souvent plus éduquées, mais moins bien payées*. La Presse canadienne. [En ligne] <https://bit.ly/3BM7Sxg>

REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (RGFCN). 2019. *Les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport : État des lieux dans la Capitale-Nationale*. [En ligne] <https://bit.ly/43AESo7>

RESEARCH ALLIANCE FOR CANADIAN HOMELESSNESS (RACH). 2010. *Housing and Health, Housing Vulnerability and Health: Canada's Hidden Emergency, A report on the reach health and housing in transition study*, The homeless hub report series #2. [En ligne] <https://bit.ly/3MWLBDo>

RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC (RTRGFQ). 2021. *Femmes & Environnement. Enjeux d'égalité pour toutes les femmes*. Rapport de recommandations. [En ligne] <https://bit.ly/41UjXIS>

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION (RQOH). (s.d.) *Dossier : Femmes et logement communautaire*. [En ligne] <https://bit.ly/3MGpZep>

SAVAGE, L. 2021. *Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada*, 2018. Juristat. Statistiques Canada, no 85-002-X au catalogue, 24 p. [En ligne] <https://bit.ly/43vzSBf>

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (SCF). (2021a) *Les femmes des Premières Nations | Données statistiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. [En ligne] Consulté le 2023-05-22. [En ligne] <https://bit.ly/3pUy7is>

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (SCF). (2021b) *Rapport Léger : Étude sur les perceptions des Québécoises et Québécois sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Numéro de projet 70017-007. <https://bit.ly/3AZhrZD>

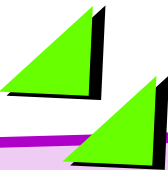
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (SCF). (2022) *Les femmes inuit du Nunavik | Données statistiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. [En ligne] Consulté le 2023-05-22. <https://bit.ly/41ZxTUA>

SEERY, ANNABELLE, LOUISE LEMIRE ET LAURENCE CHARLESTON. 2022. *Le logement : un levier pour améliorer la santé et le bien-être des femmes en Estrie*. Document déposé à ConcertAction Femmes Estrie par le Centre de recherche sociale appliquée, 28 p. [En ligne] <https://bit.ly/3MWLBDo>

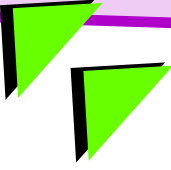
STATISTIQUE CANADA. 2016. *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité de 2014, cité dans la Trousse média sur la violence conjugale*. Contexte de vulnérabilité : Femmes handicapées de l'Institut nationale de santé publique du Québec.

TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL. 2019. *Féministes pour le droit à la ville*. Plateforme de revendications. Adoptée en assemblée générale annuelle le 15 mars 2021. [En ligne] <https://bit.ly/3Nk2yl3>

VILLE DE PARIS. 2021. *Guide référentiel 2 : Genre & espace public*. [En ligne] <https://bit.ly/3qgryXR>



ConcertAction Femmes Estrie (CAFE) est la table de concertation régionale en défense collective des droits des femmes. CAFE est un réseau créé en 1990 pour répondre à des besoins de liaison, de concertation et de solidarité de divers groupes locaux et régionaux spécifiquement impliqués dans l'intervention féministe, la défense et la promotion des droits des femmes. Avec ses groupes membres, CAFE intervient dans une pluralité de domaines tels la santé, l'éducation, le droit au logement, la lutte contre la pauvreté et les violences, le développement social et l'accès aux instances décisionnelles.



ConcertAction
FEMMES ESTRIE

ConcertAction Femmes Estrie

187, rue Laurier, bureau 301
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

819 563-1987

info@concertactionfemmesestrie.org
concertactionfemmesestrie.org/